



SYNTHÈSE DU RAPPORT MORAL, DU RAPPORT D'ACTIVITÉS ET DU RAPPORT FINANCIER 2018

BUDGET PREVISIONNEL 2019

Assemblée générale ordinaire du 02/11/2019
9 heures, Coconi (Conservatoire du littoral)

GEPOMAY

Synthèses envoyées aux adhérents le 09/10/2019

SOMMAIRE

I. Rapport Moral 2018.....	3
I.1 Rappels.....	3
I.2 Partenaires.....	4
I.3 Structuration de l'association en 2018.....	5
I.4 Vie associative en 2018.....	7
II. Bilan des activités 2018 et perspectives pour 2019.....	11
II.1 Les actions en faveur du Crabier blanc à Mayotte.....	11
II.1.1. Finalisation de la rédaction du Plan National d'Action (PNA).....	11
II.1.2. Suivi des populations de Crabier blanc sur les sites de reproduction.....	12
II.1.3. Suivi des populations de Crabier blanc sur les sites d'alimentation.....	13
II.1.4. Prévention des actions de braconnage.....	14
II.1.5. Bilan des premiers mois du LIFE BIODIV'OM.....	14
II.2 L'Observatoire des Oiseaux Côtiers de Mayotte (OOCM).....	20
II.3 Suivi des Espèces nicheuses rares et menacées.....	22
II.3.1. Suivi du Héron de Humblot.....	22
II.3.2. Suivi du Râle de Cuvier.....	24
II.3.3. Suivi du Faucon Pèlerin dans l'ancienne carrière de Doujani.....	25
II.3.3. Suivi du Faucon Pèlerin en Petite-Terre.....	27
II.4 Actualisation de la liste des espèces d'oiseaux de Mayotte.....	28
II.5. Participation à la rédaction du Plan d'Action en Faveur des Zones Humides de Mayotte ...	31
II.5 Protection et gestion des habitats.....	32
II.6 Les sciences participatives.....	32
II.6.1 TsiÔno.....	32
II.6.2 Faune Mayotte.....	33
II.6.3 Le Suivi Temporel des Oiseaux Communs : passé et futur.....	33
II.7 Les actions de sensibilisation et de communication du GEPOMAY en 2018.....	34
II.7.1. Actions de sensibilisation et de communication dans le cadre des mesures compensatoires avec le collège de Kwale.....	34
II.7.2. Animations dans le cadre de l'appel à projets P'tits Foundis du lagon du Parc Naturel Marin de Mayotte.....	36
II.7.3. Animations privées.....	37
II.7.4. Evénements majeurs auxquels à participé le GEPOMAY en 2018.....	37
II.7.5. Autres actions de communication.....	38
II.7.6. Site internet et réseaux sociaux.....	38
II.8 Formations des salariés.....	38
II.9 Recueil d'animaux blessés.....	39
II.10 Prestations privées.....	39

II.11 Participation à de nombreux comités, ateliers et groupes de travail.....	40
III. Bilan des différentes conventions et avenants signées sur la période du bilan	42
IV. Bilan et compte de résultat.....	44
V. Budget prévisionnel 2019.....	44

Document réalisé par Emilien Dautrey, Directeur de l'association, avec le soutien des salariés et des membres du bureau. Du fait d'un retard pris pour le bilan comptable, ce rapport a été rédigé en juin 2019. Il mentionne principalement les actions réalisées en 2018. Certaines informations importantes obtenues en 2019, notamment les perspectives, ont été mentionnées à quelques reprises dans ce document.

Le bilan comptable et le compte de résultat définitif, en annexe de ce rapport, ont été transmis par le cabinet M.O.I. le 25 septembre suite à des demandes de modifications du Commissaire aux Comptes.

I. RAPPORT MORAL 2018

I.1 Rappels

Le **GEPOMAY**, est une association loi 1901, créée en février 2010 avec trois objectifs statutaires :

- **Etudier** l'avifaune ainsi que les interactions avec les autres espèces animales ;
- **Protéger** les espèces et leurs habitats lorsque les études ou les suivis en montrent la nécessité ;
- **Sensibiliser** le grand public et notamment les plus jeunes.

Organisation :

CA (élu par les adhérents) et bureau (élu par le CA)

I.2 Partenaires

Le président remercie l'ensemble des partenaires financiers et techniques qui ont soutenu le GEPOMAY en 2018

Les partenaires techniques et financiers :



Les partenaires financiers :



Les partenaires techniques :



Les prestataires :



I.3 Structuration de l'association en 2018

Conseil d'administration :

Depuis la dernière assemblée générale de l'association, le 14 janvier 2018, le conseil d'administration (CA) du GEPOMAY est composé de 12 personnes, 2 femmes et 10 hommes.

Tableau I : Composition du Conseil d'administration et du bureau du GEPOMAY en 2018.

Nom	Prénom	Fonction
Mdallah	BacarOusseni	Président (bureau)
Dimassi	Abassi	Trésorier (bureau)
Mathey	Jérôme	Secrétaire (bureau)
De Grissac	Philippe	CA (Président d'honneur)
Aubard	Sébastien	CA
Cremades	Caroline	CA
Jeanne	François	CA
Laubin	Alexandre	CA
Lizot	Pierrick	CA
Orlowski	Sabine	CA
Soilihi	Saïd	CA
Valy	Nicolas	CA

Renouvellement des postes du CA à réaliser pendant l'AG.

Saïd Soihili quitte le CA à la suite de l'AG.

Candidatures :

Floriane Ben Hassen et Christophe Agnès se présentent pour intégrer le CA.

Le CA est ouvert à tous les adhérents à jour de cotisation.

Votes :

- Les personnes désireuses de faire partie du CA de l'association se manifestent ;
- Les adhérents élisent le CA de l'association ;
- Le CA élu, se réunit et élit son bureau.

Equipe salariée et stagiaires en 2018 :

L'association tient à remercier l'ensemble des salariés et les stagiaires du GEPOMAY qui ont œuvré pour son bon fonctionnement dans un contexte en pleine croissance.

Salariés par ordre d'arrivée au GEPOMAY et missions principales en 2018 :

Romain Francin :

Chargé de Mission « Gestion de Milieu Naturel ». Au GEPOMAY du 02/03/2017 au 10/03/2018.

Missions principales : rédaction du PAZH et inventaires privés

Thomas Ferrari :

Technicien « chargé des suivis et de l'animation » depuis le 12/06/2017» (CDI).

Missions principales : OOCM, actions financées par le Vice-Rectorat et animations.

En 2019, Thomas aura des actions à réaliser dans le cadre du LIFE BIODIV'OM en appui du second technicien.

Emilien Dautrety :

Responsable de l'association depuis le 08/12/2017 (CDI)

Missions principales : gestion d'équipe, coordination scientifique, administrative et financière des projets, représentation de l'association auprès des partenaires et dans les médias, développement de l'association et recherche de financements, responsable de la communication, rédaction puis animation du Plan National d'Action en faveur du Crabier blanc.

Antonin Bénard :

Chargé de Mission « avifaune et zones humides ». Au GEPOMAY du 01/05/2018 au 31/10/2018. (CDD)

Missions principales : hiérarchisation des zones humides et rédaction du PAZH, suivis des Espèces Nicheuses Rares et Menacées (faucon pèlerin et râle de Cuvier) et inventaires privés.

Come Bérinchy :

Technicien LIFE BIODIV'OM. CDD au GEPOMAY du 17/09/2018 au 16/03/2019. (CDD)

Missions principales :

Actions du LIFE BIODIV'OM : suivi des crabiers blancs et étude de l'impact des rats sur l'espèce, analyses SIG pour le LIFE et les autres projets de l'association.

Inventaires privés et rapports, suivis des Espèces Nicheuses Rares et Menacées (faucon pèlerin et râle de Cuvier) et rapports.

Gaspard Bernard :

Chargé de Mission LIFE BIODIV'OM. Actuellement en CDD au GEPOMAY du 22/10/2018 au 21/10/2019.

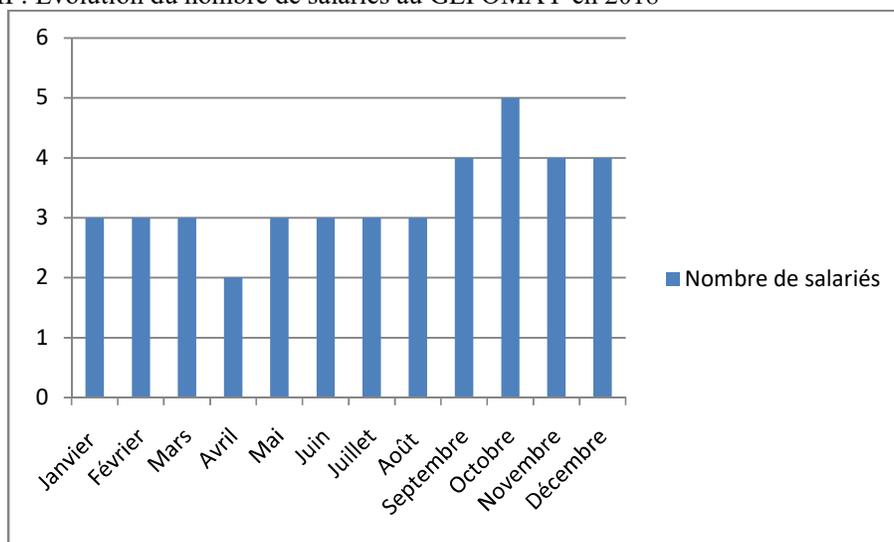
Missions principales :

Actions du LIFE BIODIV'OM : Capture et équipement du crabier blanc, actions de protection des habitats, évaluation des services-écosystémiques du LIFE (utilisation de l'outil TESSA de Birdlife International), rédaction de rapports.

Pérennisation du STOC-EPS

Assistance au responsable du GEPOMAY.

Tableau III : Evolution du nombre de salariés au GEPOMAY en 2018



Le tableau 2 représente l'évolution du nombre de salariés au GEPOMAY en 2018. L'augmentation à partir de Septembre s'explique par le commencement du programme LIFE BIODIV'OM et la création du poste de technicien LIFE.

Stagiaires en 2018 :

Théo Houvenaghel :

Etudiant en 1^{ère} année BTSA gestion et protection de la nature, à Pôle Sup Nature (Montpellier) Théo a travaillé du 07/05/2018 au 25/08/2018. Missions principales : photo-comptage des crabiers blancs et hérons garde-bœufs et appui sur les animations.

Perspectives 2019 :

La charge de travail découlant du programme LIFE BIODIV'OM nécessitera un.e assistant.e de gestion pour aider le Responsable.

En 2018, il s'est avéré indispensable d'avoir une personne supplémentaire pour réaliser les actions de communication et d'animation dans l'association (partie II.8), au moins pour développer et mettre à jour le site internet et pour communiquer sur les actions du LIFE BIODIV'OM. Un Service Civique sera embauché pour réaliser ces missions.

1.4 Vie associative en 2018

Nombre d'adhérents :

Fin décembre 2018, l'association comptait 115 adhérents à jour de cotisations, contre 54 adhérents fin 2017. Ainsi, le nombre d'adhérent a plus que doublé en un an. Ceci peut s'expliquer par la forte présence du GEPOMAY lors d'événements (partie II.84.) et grâce à l'organisation d'un week-end des adhérents les 8 et 9 décembre à Saziley offert par l'association.

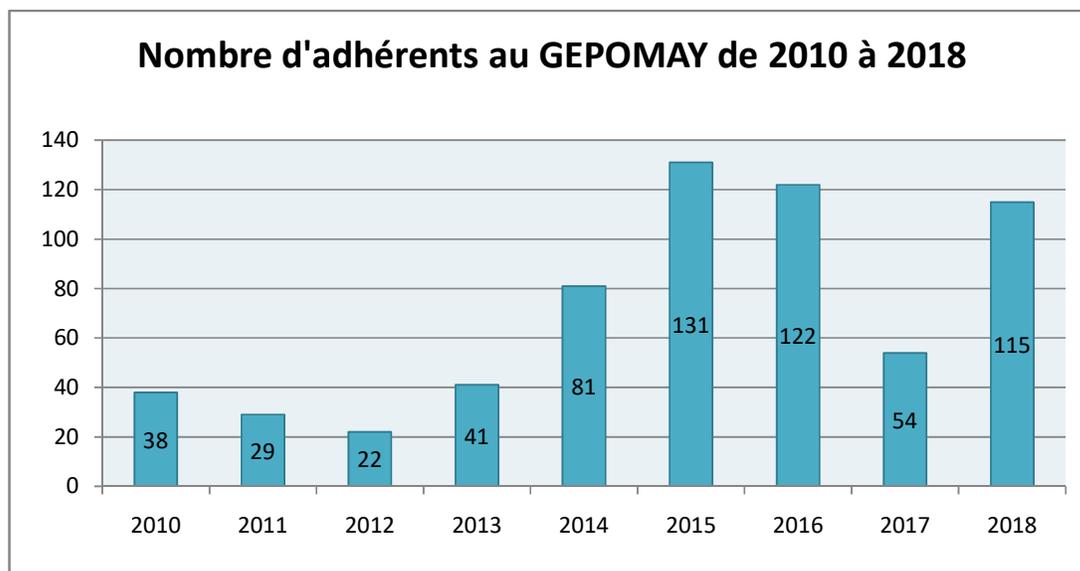


Figure 1 : Evolution du nombre d'adhérents au GEPOMAY de 2010 à 2018.

Réunions bureau/directeur

7 réunions entre le bureau et le directeur ont eu lieu en 2018 afin de gérer l'association : les 11/01, 24/02, 04/05, 05/07, 06/09, 26/10 et 15/11.

Logo

En 2018, le logo le plus utilisé du GEPOMAY est celui ci-dessous afin de faire apparaître le nom de l'association.



Les actions de communication réalisées par l'association, seront présentées dans la partie II.7.

Cotisations :

Il est proposé d'échanger avec l'assemblée au sujet des adhésions :

- l'adhésion à 5 euros + 2€ par membre familial supplémentaire. Les adhérents peuvent choisir de donner plus, si besoin.
- Continuer les adhésions sur les années civiles.
- Proposition de donner le choix de devenir « membre actif » ou « membre bénéficiaire », en prévision du changement de statut du GEPOMAY pour respecter le quorum uniquement pour les membres actifs

Pour le moment l'association ne fournit pas de cartes d'adhésion mais cela pourrait voir le jour si les adhérents le souhaitent.

Locaux :

Les locaux de l'association se situent depuis le 24/07/2017 à Miréréni, dans la commune de Combani. L'adresse est la suivante :

Résidence Moskar, Lotissement Tropina, Miréréni,
97680 TSINGONI.

Il y a deux bureaux, une salle de réunion, une salle d'eau et une cuisine. La configuration actuelle des bureaux permet d'accueillir 4 salariés, et 3 stagiaires. Ce nombre augmentera en 2019, les locaux devront donc être réaménagés, et un investissement de matériel sur fond propre sera nécessaire (étagères, bureaux, chaises) pour accueillir un maximum de 8 personnes dans les locaux. Si le nombre de salariés augmente encore plus, un déménagement sera à prévoir.

Fin 2018 l'adresse du siège est toujours au 18 rue la Vigie 2 à M'tsangamouji mais la boîte aux lettres devient obsolète.

Assurance :

L'association est assurée chez la société Allianz (couverture multirisques associative et contrat multirisques habitation et matériel).

Comptabilité et commissaire aux comptes:

En 2018, le GEPOMAY a reçu des subventions publiques supérieures à 153 000 €, notamment du fait du programme européen LIFE BIODIV'OM, et a donc été dans l'obligation de faire valider ses comptes par un commissaire aux comptes avant la tenue de l'AG. Afin de respecter la rigueur européenne en termes de comptabilité, il a été décidé de passer par un expert-comptable pour réaliser le bilan et le compte de résultat 2018. Le rapport du commissaire aux comptes sera lu lors de l'AG et sera intégré dans l'annexe du compte-rendu. Le travail avec l'expert-comptable sur le bilan comptable 2018 a effectivement commencé en décembre 2018, ce qui explique les retards pris pour organiser cette AG.

C'est le cabinet d'experts comptable M.O.I. qui a été choisi par le GEPOMAY pour réaliser la comptabilité de l'association ainsi que les « missions sociales », telle que la réalisation des fiches de paie et des contrats de travail de l'association.

Matériel :

- Véhicule

L'association a loué un Peugeot Bipper en location longue durée avec AVIS pendant 3 ans, jusqu'au 13 juin 2018. L'association a signé un nouveau contrat de location longue durée de 3 ans avec AVIS en juin 2018 avec comme nouveau véhicule un Peugeot Partner.

Dans le cadre du LIFE BIODIV'OM l'association a acheté un Duster de la marque Dacia. L'association a obligation de réaliser uniquement des déplacements qui rentrent dans le cadre de ce programme pendant 5 ans, sous peine de ne se faire rembourser ni les frais de déplacement, ni les frais d'achat de la voiture. Une fois les 5 années du programme réalisées, l'association pourra utiliser la voiture comme elle le souhaite.

- Matériel informatique :

Du matériel acquis dans le cadre du LIFE BIODIV'OM :

Un ordinateur Lenovo pour le technicien LIFE BIODIV'OM.

1 GPS Garmin.

Une visionneuse photo à utiliser sur le terrain pour lire les cartes SD des pièges photographiques.

Du matériel acquis dans le cadre de la convention triennale avec la DEAL :

4 enceintes étanches W-King pour les repasses « Rôle de Cuvier ».

Un vidéo-projecteur.

1 GPS Garmin.

Un NAS acquis dans le cadre de la convention « OOCM GT » avec la DEAL.

Une Plastifieuse acquise dans le cadre de la convention annuelle avec l'AFB.

Un enregistreur acoustique SM4, acheté grâce à un don du Crédit Agricole de Mayotte.

- Matériel optique :

L'association dispose de :

- Un appareil réflex Nikon D5100 + obj. SIGMA 150-500mm acquis en 2015.
- Un boîtier Nikon D5200 généreusement offert par Gille Adt en 2016, et un objectif photo 600 mm acheté en 2017 pour équiper ce nouveau boîtier.

- 11 pièges photographiques : un piège acquis 2015 et 10 pièges achetés dans le cadre du LIFE BIODIV'OM en 2018.
- 5 jumelles professionnelles : trois paires Kite Ibis (dont deux achetées en 2018 dans le cadre de la convention triennale avec la DEAL de Mayotte) et deux paires Kite Forster.
 - 40 paires de jumelles d'animation (PEARL Oravia 8x42), 10 acquises en 2016 grâce au soutien du Conseil Départemental et 30 acquises en 2017 dans le cadre de la convention « mesures compensatoires » signée avec le Vice-Rectorat.
 - Deux longues vues KITE OPTICS modèle "KSP 80 HD + Oculaire 25-50x WA ».
 - Deux trépieds, un acquis en 2017 dans le cadre de la convention de mesure compensatoire signée avec le Vice-Rectorat et un en 2018 dans le cadre de la convention triennale.

Le fichier récapitulatif de l'ensemble du matériel possédé par l'association (matériel informatique, optiques et autre) doit être actualisé. Enfin, il convient de prévoir dans la trésorerie un amortissement du matériel pour garantir le remplacement de l'utilisateur (jumelles, longue-vue, matériel informatique, appareil photo...). Cela devrait être prévu en 2019 avec l'expert-comptable

- Autre matériel

Une visseuse a été achetée dans le cadre du LIFE BIODIV'OM pour fixer les pièges photographiques sur les arbres.

Des nouveaux vêtements de terrain ont été achetés en 2018 dans le cadre du programme LIFE BIODIV'OM et des différentes conventions avec la DEAL : T-shirts, pantalons, chaussures, lunettes de soleil.

Des T-shirts et polos avec le nom de l'association ont été réalisés pour que l'association soit facilement identifiable sur le terrain et lors des événements du GEPOMAY. Le reste des T-shirt est à la vente. 3 T-shirts ont été vendus 30 € en 2018.

Grille tarifaire des prestations de l'association :

La grille tarifaire de l'association, votée en 2015, est la suivante :

Tableau III : Proposition de grille tarifaire des prestations du GEPOMAY pour 2019

	Coût homme/jour	Déplacements	Frais de gestion
Pour les structures privées			
Rédaction et/ou expertise	450 €	0,6 € / km	10 %
Animations et/ou terrain	400 €		
Pour les structures publiques ou assimilées			
Rédaction et/ou expertise	350 €	0,6 € / km	-
Animations et/ou terrain	300 €		
Pour les structures associatives locales (siège social à Mayotte)			
Rédaction et/ou expertise	200 €	0,6 € / km	-
Animations et/ou terrain	200 €		

A partir de novembre 2019 il sera rajouté des frais d'amortissement du matériel optique de 70 € (à voter)

Comptes bancaires :

L'association dispose de deux comptes courants :

- Banque postale :

Ce compte sera fermé en 2020 car il y a eu trop de problèmes ces derniers mois. Par exemple, nous ne pouvons pas consulter nos comptes. Nous attendons de recevoir les derniers virements et nous le fermerons.

- Banque BRED

Achats :

Dans le cadre du LIFE BIODIV'OM, l'association doit toujours demander 3 devis avant d'acheter des équipements et du matériel, sauf si un document validé en AG fixe de nouvelles règles d'achat avec des seuils pour les demandes de devis obligatoires (Seuil plus 500€). (à voter)

Heures supplémentaires et travail le week-end :

Proposition des heures récupérées les samedi et dimanche (à voter)

Règlement intérieur :

L'association ne possède pas de règlement intérieur. Il était prévu qu'il soit mis en place en 2018 mais cela n'a pas été le cas, par manque de temps. Celui-ci pourrait être mis en place en 2019 et être voté lors d'une AG exceptionnelle. Certains membres du CA se proposent d'y participer.

II. BILAN DES ACTIVITES 2018 ET PERSPECTIVES POUR 2019

Avant de présenter le bilan des activités du GEPOMAY de 2018, précisons que l'épisode de grève qu'a connu Mayotte du 22 février au 15 avril 2018 a impacté les actions de l'association. En effet, du fait des barrages bloquant la plupart des réseaux routiers de l'île aucun suivi ornithologique, ou presque, n'a été possible durant cette période et la date de fin de certaines conventions ont été modifiées par avenants (partie III) afin d'obtenir des données exploitables.

II.1 Les actions en faveur du Crabier blanc à Mayotte

II.1.1. Finalisation de la rédaction du Plan National d'Action (PNA)

Un Plan National d'Action est un sont des documents d'orientation non opposables visant à définir les actions nécessaires à la conservation et à la restauration des espèces les plus menacées afin de s'assurer de leur bon état de conservation. La mise en œuvre du PNA en faveur du Crabier blanc a été initiée en 2012 avec la rédaction, par le GEPOMAY et la DEAL de Mayotte, d'un dossier de demande de prise



en considération de l'espèce (Pusinéri *et al.*, 2012). Suite, à la validation de ce dossier par le Ministère de l'Ecologie (MTES), la DEAL de Mayotte a désigné le GEPOMAY en tant que rédacteur du document et opérateur du futur PNA Crabier blanc à Mayotte.

Le diagnostic avait été rédigé par François Jeanne, l'ancien responsable de l'association, entre 2015 et 2017. En 2018, Emilien Dautrey, remplaçant de François Jeanne, a rédigé les fiches actions puis a actualisé et finalisé le diagnostic. Les fiches actions ont été présentées en COPIL PNA le 20/04/2018 et des échanges avec les différents membres ont suivi les semaines suivantes afin d'arriver à une version présentée au CSPN le 21/06/2018. Ces fiches ont reçu un avis favorable par les membres du CSPN. Quelques semaines après cette validation, le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES) a changé le format des Plans Nationaux d'Actions et un long travail a été nécessaire pour être conforme aux nouvelles

demandes. Le PNA comporte finalement **6 fiches actions et 23 sous-actions**.

Suite à la finalisation du document, le responsable du GEPOMAY a présenté le document devant la **commission « Espèces et Communautés Biologiques » (ECB) du Conseil National de la Protection de la Nature (CNP) au Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES)** à La Défense le 23/11/2018.

Un avis favorable a été apporté à l'unanimité à ce Plan National d'Actions sous réserve de la prise en compte des remarques ci-dessous :

- le plan doit prendre en compte l'île Europa,
- pour la prédation des rats, le plan devrait se limiter à une coopération avec les équipes des Territoires Australes et Antarctiques Français sous forme de conseils, expertises, éventuelles interventions expérimentales, dans le but de vérifier au préalable si la prédation représente une réelle menace,
- la protection/gestion des prairies humides, un des habitats d'alimentation des crabiers blancs, est à promouvoir grâce à la mise en œuvre de Mesures Agro-écologiques et climatiques (MAEC), en lien avec les instances agricoles, mais en tenant compte de leurs spécificités botaniques (plusieurs types de zones humides).

Le PNA Crabier blanc a donc officiellement débuté en janvier 2019 pour une durée de 5 ans.

Avant la validation du PNA par le CNPN, le GEPOMAY a continué de mettre en œuvre des actions d'urgence, indispensables à la protection du crabier blanc en 2018. Ces actions d'urgence sont les suivantes :

- Suivi des populations de Crabier blanc sur les sites de reproduction et d'alimentation (présenté dans les parties II.1.2. et II.1.3.);
- Prévention des actions de braconnage (présenté dans la partie II.1.4) ;
- Sensibilisation de la population.

En septembre 2018, l'association a commencé à mettre en œuvre de nouvelles actions dans le cadre du financement européen LIFE. Le programme découlant de ce financement sera présenté dans la partie II.1.5.

II.1.2. Suivi des populations de Crabier blanc sur les sites de reproduction

En 2018 le GEPOMAY a réalisé :

- **3 vols ULM de prospection des mangroves**, dont 1 vol pendant la saison de reproduction 2017-2018 et 2 pendant la saison 2018-2019 ;
- **9 suivis des héronnières par drone** avec le prestataire Drone Go, dont 5 pour la saison de reproduction 2017-2018 et 4 pour la saison 2018-2019 ;

Les survols ULM permettent, en environ 1h30, la prospection de l'ensemble des mangroves de Mayotte et ainsi le repérage de toutes les colonies et si nécessaire la découverte de nouveaux sites de reproduction.

Les suivis menés par drone permettent de réaliser des photographies qui sont ensuite analysées pour déterminer le nombre de couples reproducteurs et de jeunes, ainsi que le succès reproducteur. En 2018, le comptage a été effectué par un stagiaire.

Lors de la saison de reproduction 2017-2018, la mangrove de la lagune d'Ambato est restée vide. Rappelons qu'elle avait été abandonnée par les crabiers en novembre 2016 du fait très probable du

dérangement provoqué par les mises en cultures illégales sur le site. Mais **quelques couples se sont réinstallés dans la lagune d'Ambato en décembre 2019**, et une **nouvelle héronnière** s'est installée **dans la mangrove de Dzoumogné** en octobre 2017 et elle est suivie depuis cette découverte. Ces deux informations sont de très bonnes nouvelles pour l'espèce à Mayotte.

D'autre part, en 2017-2018 et 2018-2019 des crabiers et des garde bœufs se sont à nouveau installés dans les mangroves de Malamani, d'Ironi Bé et de Chiconi / Mangajou.

Nous présenterons dans ce rapport uniquement **les résultats de la saison de reproduction 2017-2018**. En effet, les données de la saison 2018-2019 seront analysées à la fin de la saison en 2019.

Durant la saison de reproduction 2017-2018 un minimum de 182 couples de Crabiers blancs et 120 jeunes ont été recensés dans les 4 héronnières, contre un minimum de 214 couples et 95 jeunes produits lors de la saison 2016-2017. La héronnière accueillant le plus de couples de Crabier blanc est celle d'Ironi-bé (minimum 50 couples et 59 jeunes) puis celle de Chiconi/Mangajou (minimum 49 couples et 6 jeunes), puis celle de Dzoumogné (minimum 49 couples et 32 jeunes) et enfin celle de Malamani (minimum 35 couples et 23 jeunes).

Chaque année, le GEPOMAY indique un succès reproducteur (c'est-à-dire la productivité) des crabiers et des gardes bœufs en divisant le nombre de jeunes par le nombre d'adulte reproducteurs. Avec cette méthode la productivité des crabiers à Ironi Bé est 1.18 jeune produit par couple, elle est de 0.12 jeunes produits par couple à Chiconi/Mangajou, de 0.65 à Dzoumogné et 0.66 à Malamani. Mais avec la méthode actuelle nous ne savons pas si c'est le nombre d'individus recensé qui a produit le nombre de jeunes comptabilisés. De même peut-être que certains jeunes étaient cachés sous la mangrove lors du recensement par drone et que des suivis plus précis par nid permettrait d'éliminer ce biais.

Nous pouvons tout de même constater que le nombre de jeunes produits à Chiconi Mangajou semble très faible : 6 jeunes pour 66 couples estimés. Une cause extérieure est fortement suspectée telle que **du dérangement, voire une prédation par les rats**. Ce faible nombre de jeunes par rapport au nombre de couples peut être également constaté sur la population de garde bœufs, ce qui corrobore l'impact d'un élément extérieur ayant causé la diminution du nombre de jeunes à l'envol. L'étude de l'impact des rats sur les crabiers blancs sera réalisée dans le cadre du programme LIFE BIODIV'OM (partie II.1.5.) afin de déterminer si ce facteur a un impact sur le succès reproducteur des hérons à Mayotte.

Par ailleurs, en 2019 une stagiaire travaillera sur un protocole permettant de déterminer s'il y a plus d'échec à une certaine phase de la reproduction. A priori, la méthode de suivi individuel de quelques nids s'avèrerait être la plus pertinente. Des discussions avec les différents partenaires seront nécessaires afin d'arriver à la méthode la plus efficace.

Enfin, à noter que lors du suivi drone 2017-2018, la reproduction de la Grande Aigrette a été prouvée à Mayotte. En effet, un couple de grande aigrette a produit deux jeunes à l'envol dans la mangrove d'Ironi Bé. Une très bonne nouvelle pour cette espèce patrimoniale de Mayotte.

II.1.3. Suivi des populations de Crabier blanc sur les sites d'alimentation

En 2018 le GEPOMAY a réalisé le suivi de **5 sites d'alimentation**, via **46 sessions de terrain**.

Les Crabiers blancs ont été recensés sur les zones humides suivantes :

- Les prairies humides de Tsimkoura et Malamani (baie de Bouéni)

- La prairie humide de Tsararano
- La Retenue Collinaire de Dzoumogné
- La Retenue Collinaire de Combani
- Le lac Karihani

Un suivi a été réalisé une fois par mois en 2018, excepté au mois de mars du fait de l'épisode de grève qu'a connu Mayotte lors de cette période.

C'est au lac Karihani que le plus grand effectif de crabier blanc a été recensé par le GEPOMAY en 2018 avec **42 individus** observés en février. Il est suivi de la Retenue Collinaire de Dzoumogné avec **16 individus** observés en avril et une des deux prairies humides de Tsimkoura avec **15 individus** observés en juin.

II.1.4. Prévention des actions de braconnage

Deux agents du Service Départemental de l'AFB ont accompagné le GEPOMAY à **deux reprises** en 2018, afin de détecter de potentiels cas de braconnage dans les zones humides. Aucun acte de braconnage n'a été constaté lors de ces sorties, ni lors d'aucune autre sortie du GEPOMAY.

II.1.5. Bilan des premiers mois du LIFE BIODIV'OM

a) Présentation du LIFE BIODIV'OM

En 1992, dans l'objectif d'enrayer le déclin de la biodiversité, la Commission Européenne a mis en place un outil financier appelé programme LIFE afin de soutenir les projets dans les domaines de l'environnement et du climat. Depuis, 4 000 projets ont été financés dans toute l'Europe.

Le LIFE BIODIV'OM est un projet impliquant **5 Régions Ultrapériphériques (RUP)** françaises, Mayotte, la Réunion, la Guyane, la Martinique et Saint Martin et il est porté par **7 structures** : 5 associations de protection de la nature (LPO, GEPOMAY, GEPOG, SEOR et AGRNSM), le Parc National de la Réunion et le Parc Naturel Régional de Martinique.

Il a pour objectif principal de protéger cinq espèces mondialement menacées et un habitat prioritaire dans les 5 RUP en déployant **des méthodes concrètes, démonstratives et durables** pour faire face à la perte de la faune, de la flore et des habitats de ces territoires. Pour cela, le LIFE BIODIV'OM répond à deux objectifs spécifiques :

- Augmenter les populations de 5 espèces mondialement menacées et parmi elles le Crabier blanc à Mayotte
- Renforcer la conservation des habitats de ces espèces, notamment les sites de reproduction et d'alimentation du Crabier blanc.

Le budget prévisionnel de ce projet sur 5 ans est de 5 578 581 €, dont 695 577 € sont consacrés aux actions en faveur du Crabier blanc sur Mayotte.

b) Bilan des actions réalisées en 2018

Le projet LIFE a officiellement **commencé le 17 septembre 2018**. Le GEPOMAY a organisé une réunion d'information le 28 septembre 2018, afin de présenter le projet à ses partenaires techniques et financiers. Il a été convenu que le comité dédié au bon déroulement des actions du LIFE serait **le comité de suivi du PNA** crabier blanc et que cela n'excluait pas de créer des groupes de travail spécifiques à certaines actions si cela était nécessaire.

Un séminaire d'ouverture a eu lieu à Rochefort du 19 au 23 novembre, regroupant l'ensemble de bénéficiaires du LIFE et leur permettant de :

- s'organiser pour les 5 prochaines années,
- se connaître,
- avoir les informations importantes pour mener à bien leurs actions,
- avoir un retour d'expérience de ceux qui ont réalisé le LIFE + Cap DOM.



Etaient présents pour le GEPOMAY, le chargé de Mission LIFE BIODIV'OM et le Responsable.

A Mayotte, les actions prévues dans le cadre du LIFE BIODIV'OM sont :

- L'étude de l'impact des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) dans les mangroves et les actions de lutte contre ces EEE ;
- Les actions d'amélioration des connaissances sur les habitats du crabier, leur protection et leur gestion ;
- La sensibilisation du public ;
- La création et le développement d'un outil d'aide à la décision basé sur l'observatoire des oiseaux de Mayotte ;
- L'évaluation des impacts des actions du LIFE BIODIV'OM au niveau environnemental (résultats sur l'espèce, impacts sur les services écosystémiques), social et économique.

Parmi ces actions, quatre sont en faveur du crabier blanc et de ses habitats et une est consacrée à la création d'un outil de saisie de données faunistiques à Mayotte. Les actions concernant le crabier blanc seront développées dans cette partie. Celles concernant l'outil Faune Mayotte seront développées dans la partie II.7.2.

i. Etude de l'impact du rat noir sur le Crabier Blanc

Il est fortement suspecté que le rat noir, *Rattus rattus*, aujourd'hui considéré comme un fléau écologique au niveau mondial, est un prédateur du crabier blanc mais en 2018, cet impact n'a toujours pas été prouvé. .

Les objectifs du GEPOMAY sont donc de :

- Vérifier la présence de *R. rattus* dans les mangroves occupées par *A. idae*, via la de Waxtags ©, appâts non toxiques en cire permettant de garder les traces de dents des rongeurs.
- Observer et décrire des cas de prédation sur les nids, via la mise en place de pièges photographiques devant les nids de crabier.



Trace de dent sur un Waxtag.

Les actions réalisées d'octobre à décembre 2018 ont permis de constater la présence de rats sur les deux mangroves d'études : Ironi Bé et Chiconi-Mangajou.

Pour l'installation des pièges photographiques en décembre 2018, le GEPOMAY a été confronté à plusieurs limites :

- Les nids de crabier blanc sont **très difficilement accessibles** par des opérateurs, du fait que les crabiers blancs nichent à l'extrémité de palétuviers, sur des branches fragiles, à plusieurs mètres de hauteur.
- Il est extrêmement rare de trouver une branche assez solide en face d'un nid pour installer la caméra, ce qui a eu pour conséquence de ne trouver **qu'un seul arbre correspondant**, sur lequel nous avons pu installer un piège photographique. **Les autres pièges photographiques ont été installés à la base des branches** supportant les nids.
- Les crabiers sont **sensibles au dérangement** et pour le seul nid pour lequel nous avons pu mettre un piège photographique, celui-ci a été abandonné suite à notre passage sans que nous ayons eu le temps de voir quoi que ce soit. Nous ne savons pas s'il y a un lien de cause à effet.



Sachant ces limites, le GEPOMAY **n'a pas pu mettre en évidence en 2018 une prédation par les rats**. En revanche, l'association a pu mettre en évidence **des rats se déplaçant de nuit en direction des nids** sur les branches les plus fines.



Photographie prises par piège photo sous les nids de crabier blanc.

Face à les difficultés rencontrées, le GEPOMAY utilisera de nouvelles méthodes en 2019 pour évaluer directement l'impact des rats sur le crabier :

- L'utilisation de perches permettant d'avoir des caméras en face des nids sans les déranger, mais il existe une forte possibilité de vol du matériel.
- La réalisation du même protocole (pièges photo) mais sur les Hérons garde bœufs qui commencent leur saison de reproduction quelques semaines avant celle des Crabiers blancs afin de le tester.
- L'utilisation de nids artificiels avec des œufs de poule à proximité des héronnières.

La forte suspicion de prédation du rat sur le Crabier blanc en période de reproduction conduit tout de même le GEPOMAY à tester dès 2019 une action de dératisation afin d'en évaluer les impacts. Pour cela, il est prévu une première campagne de contrôle du rat sur la héronnière d'Ironi Bé via des pièges à pression A24 ©. Ce système de lutte non chimique, déjà utilisé dans de nombreux pays, permet d'attirer le rat. Le succès reproducteur de cette colonie sera comparé à celle de Chiconi (sans contrôle du rat) qui servira de témoin. Le succès reproducteur obtenu sera également comparé au succès moyen des années précédentes.



Piège à pression A24 ©

i. Etude de l'impact de raticides sur la mangrove et sur sa biodiversité

Le CUFR réalise pour le GEPOMAY une étude d'impact des raticides sur la micro-faune de mangrove. En fonction de leurs résultats en août 2019, une stratégie de lutte sera alors élaborée par le

GEPOMAY à partir de septembre 2019, et il sera choisi ou non d'utiliser la méthode chimique de lutte dans certaines mangroves pour la saison 2020-2021.

ii. Identifier les secteurs clés pour l'alimentation du Crabier blanc à Mayotte

Cette action vise à mieux définir les zones privilégiées par le Crabier blanc pour sa reproduction et son alimentation à Mayotte, afin de pouvoir prioriser les actions de protection et de gestion qui seront mises en œuvre à partir de 2020.

Pour cela une des actions prévues dans le programme LIFE BIODIV'OM était l'équipement télémétrique de crabiers à partir de décembre 2018. Mais, dès le début du programme, le GEPOMAY s'est rapidement rendu compte que le temps serait trop court pour réaliser la première session d'équipement de crabiers en 2018 permettant de répondre aux questions scientifiques posées. Lors du séminaire de lancement du programme en novembre 2018, l'équipe du GEPOG a informé le GEPOMAY qu'ils avaient également dû décaler la capture du Héron Agami dans le cadre du LIFE + Cap DOM du fait d'une sous-estimation du temps de préparation. Ainsi, en 2019, le GEPOMAY devra rédiger un programme personnel auprès du Centre de recherches sur la biologie des populations d'oiseaux (CRBPO) afin d'obtenir l'autorisation de manipuler l'espèce (dérogation espèces protégées), de l'équiper de matériel télémétrique et de la baguer. En parallèle, le GEPOMAY devra commander les équipements adaptés à la première session de capture qui aura lieu entre octobre et décembre 2019. Cette session sera réalisée avec **des experts ayant déjà capturé des ardéidés.**

iii. Etudier la faisabilité d'actions de restauration de prairies humides à Mayotte

Certaines zones humides sont connues pour être utilisées régulièrement par le Crabier blanc, pendant et/ou hors période de reproduction. Les prairies humides constituent des milieux importants pour l'espèce, pouvant regrouper près de trente individus sur une même parcelle. Des actions de restauration et de gestion de cet habitat sont donc envisagées dans le cadre du programme LIFE BIODIV'OM, mais elles nécessitent au préalable une étude de faisabilité, ce type d'opération n'ayant encore jamais été réalisé à Mayotte.

Il était initialement prévu de mettre en place des groupes de travail dès le début de cette action mais au final il a été convenu avec la DEAL de Mayotte qu'il serait indispensable de réaliser :

- Un diagnostic phyto-sociologiques de ces habitats (uniquement celles utilisées par le crabier). avant de prendre des décisions adaptées sur leur restauration et leur gestion. Cette étude réalisée par un expert botaniste permettrait dans un second temps au Conservatoire Botanique de Mascarin (CBNM) de suivre l'évolution des habitats tout au long du programme LIFE BIODIV'OM et de voir ainsi le résultat des actions de restauration et de gestion.
- Une étude hydrogéologique des prairies humides pour effectuer comme précédemment un suivi de l'évolution de la zone en fonction des actions réalisées. Cela pourra être réalisé par le BRGM.
- Une enquête socio-écologique des pratiques des éleveurs sur les prairies humides ainsi que leurs besoins, afin de pouvoir réfléchir à des mesures de gestion « gagnant – gagnant ». Il est envisagé de mettre en place, par exemple, des baux ruraux environnementaux entre des structures publiques propriétaires de terrain et des éleveurs afin d'avoir des mesures de gestion favorables aux milieux. Cela pourra également être des Mesures Agro-Ecologiques (MAEC). Dans ce sens, la MAEC « pâturage extensif » est envisagée. L'enquête socio-écologique pourra être réalisée par la CoopADEM.
- En parallèle, il est également apparu indispensable de réaliser une étude bibliographique préliminaire des méthodes déjà utilisées en milieux tropicaux ou insulaires afin d'avoir des premières pistes de réflexions pour les prairies humides de Mayotte suite au diagnostic de l'expert. Suite à cela, des groupes de travail pourront effectivement commencer et un compte-rendu de l'étude de faisabilité de la restauration des prairies humides à Mayotte sera rédigé par le GEPOMAY en mars 2020. Il sera important de connaître les menaces liées au pâturage dans

les prairies humides et les seuils à ne pas dépasser (nombre d'individu par hectare, période de l'année à laquelle les faire paître,...)

iv. Protéger les habitats clés du Crabier blanc

En 2018, le GEPOMAY a commencé à étudier la possibilité de mesures permettant de protéger durablement les habitats du Crabier blanc. Des réunions avec différents acteurs du territoire ont été réalisées : Conseil Départemental, bureau d'étude Biotope, Conservatoire du Littoral, Conservatoire Botanique de Mascarin, DEAL de Mayotte. Ceci a permis de poser les bases sur les actions à réaliser pendant toute la durée du LIFE BIODIV'OM et d'envisager les limites éventuelles.

Ainsi, en 2019, au moins une des mangroves où niche le crabier devrait être proposée pour un classement RAMSAR, en tant qu'habitats répondant au critère 2 du groupe B : « zone humide abritant une espèce gravement menacée d'extinction ». D'ici la fin du LIFE, le GEPOMAY rédigera des rapports argumentant l'importance de mettre en APB (Arrêté de Protection Biotope) certains sites de reproduction et d'alimentation, ces arrêtés représentant un statut de protection forte pour protéger des espèces et leurs habitats. La concertation avec le département sera poursuivie pour classer certains sites en Espaces Naturels Sensibles (ENS). Malheureusement tous les sites ne pourront pas être classés en ENS et en APB car les places sont limitées pour les ENS et certaines mangroves sont trop grandes pour être classées en APB, comme c'est le cas de la mangrove de la baie de Bouéni.

Par ailleurs, des mesures concrètes de protection seront mises en place sur certains sites, comme la lagune d'Ambato. Les décisions seront prises en 2019 par le comité de suivi de la lagune d'Ambato sur les infrastructures à mettre en place sur le site : panneaux pédagogiques, mirador, clôtures,...



Comité de Suivi de la lagune d'Ambato réuni pour décider des aménagements à mettre en place sur le site.

c) *Evaluer l'impact environnemental du projet*

Il est prévu qu'une évaluation des services éco-systémiques procurés par différents sites du projet soit réalisée en début et en fin du programme LIFE BIODIV'OM. Pour cela l'outil TESSA (Toolkit for Ecosystem Service Site-based assessment) développé par Birdlife International sera utilisé par le GEPOMAY.

En 2018, le GEPOMAY a sélectionné les sites à évaluer en fonction de différents critères : menaces, enjeux de conservation et mesures de protection et de gestion prévues dans le LIFE. Selon ces critères, c'est la lagune d'Ambato et le lac Karihani qui ont été sélectionnés.

Des questionnaires seront réalisés auprès des utilisateurs de ces deux sites en 2019 par un salarié mahorais embauché pour cette mission. Le rapport de l'évaluation de début de projet sera rédigé par le chargé de Mission LIFE BIODIV'OM.

d) Réaliser des campagnes de sensibilisation sur le crabier blanc

Il est prévu qu'un service civique travaille sur cette mission en 2019.

II.2 L'Observatoire des Oiseaux Côtiers de Mayotte (OOCM)

II.2.1. Suite des actions des années précédentes

Depuis 2013, le GEPOMAY anime l'OOCM via des financements de la DEAL de Mayotte et de l'AFB (Parc Naturel Marin de Mayotte), en partenariat technique avec le Conseil Départemental et le Parc Marin et avec l'aide de bénévoles.

Les oiseaux côtiers sont de bons indicateurs de la qualité de leurs milieux naturels. En suivant régulièrement ces espèces, l'enjeu de l'OOCM est :

- de mieux comprendre les espaces littoraux ;
- d'obtenir une mesure de l'état et de l'évolution de ces milieux naturels en termes de qualité et de fonctionnalité ;

En 2018, le GEPOMAY a continué ses actions des années précédentes à savoir :

- 10 vols ULM pour réaliser le recensement aéroporté des sternes sur les reposoirs autour du lagon ;
- **14 suivis par bateau pour réaliser le recensement qualitatif des sternes** sur l'îlot de sable blanc du Sud. En collaboration avec le Parc Naturel Marin de Mayotte ;
- **17 suivis des limicoles, sternidés et ardéidés en Petite-Terre**, en collaboration avec le Conseil Départemental et le Parc Naturel Marin de Mayotte, sur les deux secteurs de la Vasière des Badamiers au minimum et sur 4 secteurs de Petite-Terre couvrant l'ensemble des zones favorables au maximum ;
- Une analyse des données et la rédaction d'un **bilan 2017 de l'OOCM**.

Les principales conclusions ont été les suivantes :

Les résultats obtenus par recensement par ULM indiquent un maximum de **7461 sternes voyageuses** dénombrées sur les reposoirs du lagon en février 2018 et un maximum de **5 056 noddis bruns** en décembre 2018. La sterne naine (ou sterne de Saunders) atteint son pic de présence au mois de février avec **210 individus**.

Rappelons que Mayotte accueille chaque année environ 1/4 de la population biogéographique de sternes voyageuses de l'Océan Indien.

21 taxons de limicoles, sternidés et ardéidé sont été recensés en Petite-Terre en 2018. Sur ces 21 taxons, 19 ont été contacté sur la Vasière des badamiers et 14 sur le platier de l'aéroport. La plage du Faret et la plage de Titi moya accueillent 13 taxons. Avec respectivement 11 et 9 taxons viennent ensuite la plage des badamiers et la plage du Détachement de la Légion Etrangère. Seulement 6 taxons ont été contactés sur la plage de Poujou-Papani dans le cadre des 2 recensements effectués. Cependant, d'autres études permettent de constater qu'au moins 11 taxons différents peuvent y être observés. Sept espèces sont observables sur l'ensemble des secteurs : le Chevalier guignette, le Courlis corlieu, le Grand gravelot, le Héron cendré, le Héron strié, le Pluvier argenté et le Tournepierre à collier.

II.2.2. Suivi régulier des Phaétons à bec jaune sur le lagon

De 2015 à 2017, le GEPOMAY a réalisé un suivi des Phaétons à bec jaune à pied depuis les falaises de Petite-Terre, mais ce comptage a vite connu des limites par manque de visibilité de l'ensemble des individus prospectant les zones suivies. Dans ce contexte, un protocole nautique de recensement par

bateau des colonies de phaétons a été testé en collaboration avec le Parc Marin en 2017, lors de 6 sorties en mer. Ainsi, dès février 2018, ce protocole a pu être mis en application sur trois grandes zones : les falaises de Petite-Terre, les îlots situés entre Mamoudzou et Petite-Terre et les îlots situés entre Mamoudzou et le sud. Pour chaque zone, les secteurs favorables à la nidification des Phaétons ont été identifiés. Des points d'observation de 15 minutes sont effectués devant chacun des secteurs afin de recenser le nombre de Phaétons présents. Le nombre retenu correspond à l'effectif maximal d'individus compté à un instant t au cours des 15 min. **18 suivis ont été réalisés en 2018** dans le cadre de cette action.

D'après les résultats obtenus sur l'ensemble de l'année 2018 :

- la plus grosse colonie de Phaétons à bec jaune de Petite-Terre semble située sur le secteur appelé « Falaise Moya 4 » avec un effectif maximum de 17 individus observés.
- l'îlot des 4 frères semble accueillir la plus grosse colonie de Phaétons à bec jaune sur la zone des îlots de Mamoudzou avec un effectif maximum de 14 individus observés.
- L'îlot Pouhou semble accueillir la plus grosse colonie sur la zone des îlots du Sud-Est avec un maximum de 12 individus observés.

Notons que les individus observés sont essentiellement des individus en migration pré-nuptiale venus prospecter leur futur site de nidification. **Il est loin de représenter l'ensemble des individus présents sur la zone.** En 2019, les suivis en bateau continueront et le GEPOMAY reprendra la coordination de l'étude démographique de Phaétons à bec jaune de l'îlot Pouhou, géré par le laboratoire Entropie de l'Université de la Réunion depuis 2010. Les données obtenues pourront être comparées à celles des suivis réalisés en bateau afin de **connaître la relation entre effectifs en prospection et effectif réel sur les différents sites de nidification.**



Indicateurs 2018 des Phaétons à bec jaune sur Petite-terre.

II.2.3. Etude de préfiguration d'un OOCM en Grande Terre

Jusqu'à la fin de l'année 2017, les suivis listés précédemment couvraient uniquement les sites de Petite-Terre et les îlots du lagon. Par conséquent, de nombreux secteurs de Mayotte étaient sous-prospectés et la phénologie même de certaines espèces nicheuses sur l'île était encore méconnue.

Dans ce contexte, à partir de février 2018, le GEPOMAY a réalisé des actions de prospection des sites potentiellement favorables aux limicoles, sternidés, ardéidés, et phaétons. En 2019, les données recueillies seront analysées et les résultats de cette étude de préfiguration permettront d'élargir l'OOCM en Grande Terre et de développer une étude sur le long terme sur l'évolution des populations des oiseaux côtiers et de leurs habitats sur les côtes de Mayotte. Cela permettra ainsi de mettre en place des mesures adaptées pour protéger ces habitats menacés.

II.2.4. Rapports scientifiques liés aux OOCM

Deux rapports scientifiques seront publiés en 2019 : le bilan de l'OOCM 2018 et le bilan de l'étude de préfiguration de l'OOCM Grande Terre.

II.3 Suivi des Espèces nicheuses rares et menacées

Depuis 2015, le GEPOMAY réalise des suivis des espèces nicheuses rares et menacées grâce aux financements de la DEAL de Mayotte. En 2018, deux espèces ont bénéficiés de ces financements pour être suivis : le héron de Humblot et le Râle de Cuvier. Le suivi du faucon pèlerin a également été réalisé mais pour le moment sur fonds propres.

II.3.1. Suivi du Héron de Humblot

Le Héron de Humblot est considéré « En danger critique d'extinction » sur la liste rouge mondiale de l'UICN (UICN, 2017). Initialement considéré comme endémique de Madagascar, sa reproduction était suspectée à Mayotte en 2013, puis elle a été prouvée par A. Laubin en février 2015. Depuis, jusqu'à trois couples ont été recensés (Jeanne et al., 2015) et des juvéniles ont été observés (2 en mars 2015, 1 en février 2017, probablement 1 en février 2018)



Héron de Humblot chassant une murène © Gilles Adt

Le seul site de nidification de héron de Humblot observé à Mayotte à l'heure actuel se situe au niveau des falaises de Moya, en Petite-Terre. Ce site est également le seul site de nidification du héron

cendré. Hérons cendrés et hérons de Humblot nichent donc en colonie mixte à Mayotte, comme c'est le cas sur certains sites de Madagascar.

Jusqu'à la fin de l'année 2017, les suivis des hérons se faisaient à pied mais, depuis le seul point d'observation accessible, les observateurs manquaient de visibilité sur l'ensemble de la héronnière et pouvaient passer à côté d'informations importantes, tels que la présence d'œufs ou de jeunes, le nombre de couples ou la stratégie alimentaire. Un suivi drone a été testé le 12 juillet 2018. Les hérons n'étaient pas encore présents mais ce suivi a permis de corroborer le fait que le drone serait un outil indispensable pour réaliser un suivi précis de la héronnière de Moya lors de la période de nidification suspectée, à savoir de novembre à mars. Le suivi drone a effectivement commencé en décembre 2018 après qu'un salarié du GEPOMAY ait observé un individu sur nid à la longue vue en novembre. Malheureusement, il n'a pas été revu en décembre. Le suivi drone continuera en 2019 et les conclusions du suivi par drone pourront être tirées.



Héron de Humblot nichant sur les falaises de Moya © Drone Go



Les falaises de Moya sur lesquelles niche le héron de Humblot et le héron cendré. © Drone Go

II.3.2. Suivi du Râle de Cuvier

Considéré comme probablement disparu de l'île dans les années 2000, c'est en juillet 2009 que le Râle de Cuvier a été redécouvert à Mayotte par Bacar Ousseni Mdallah. Entre 2015 et 2016 des actions de prospection ont alors été réalisées par le GEPOMAY dans le cadre du suivi des Espèces Nicheuses Rares et Menacées de Mayotte et l'espèce été recensée sur 9 sites distincts. Afin d'aller plus loin dans l'étude de l'espèce, un financement de la DEAL de Mayotte, a permis de réaliser un recensement de l'espèce sur l'ensemble des zones humides de l'île entre 2017 et 2019, avec pour objectifs de faire un état des lieux de la population à Mayotte, de déterminer les sites de présence de l'espèce et d'améliorer les connaissances sur celle-ci. Ce recensement a été effectué en utilisant la méthode de repasse, méthode consistant à émettre le chant de l'espèce et à comptabiliser les individus présents dans la zone prospectée.

Lors des sessions de recensement réalisées de 2017 à 2019, le Râle de Cuvier a été **contacté dans 15 zones humides** sur les **19 suivies**. **Six nouveaux sites de présence de l'espèce** ont été découverts lors de ce nouveau recensement.



Les milieux où des Râle de Cuvier ont été contactés sont les suivant :

- Erythrinaie (où la présence du Râle semble dépendre des strates arbustive et herbacée)
- Typhonodoraie
- Raphiaie (où la présence du Râle semble dépendre des strates arbustive et herbacée)
- Zones de replats inondés en bord de cours d'eau
- Au lac Karihani qui est caractérisé par des berges douces et végétalisées.
- Plantation de Songe, *Colocasia esculenta* ;
- Zones inondées (flaques, abords de prairies humides, lagunes,...)

Ces milieux regroupent des caractères similaires, à savoir qu'ils sont **en partie inondés**, qu'ils **se situent sur des replats** et qu'ils ont au moins **une strate herbacée bien développée** qui permet à l'espèce de s'abriter. Il semble que le Râle de Cuvier affectionne la présence **d'une mosaïque d'habitats** lui offrant tant des zones d'abris que des zones plus ouvertes.

La plupart de ces milieux sont menacés et devront être suivis dans les prochaines années pour éviter que l'espèce ne disparaisse.

De nombreux individus ont été contactés dans des cultures de songe, *Colocasia esculenta*. Cette espèce est plantée par repiquage dans des zones inondées en saison des pluies. Ce milieu artificiel semble être favorable au Râle de Cuvier. Néanmoins, la mise en culture de songe dans des milieux naturels peuvent tout d'abord détruire des espèces végétales indigènes, voire endémiques, et les cultivateurs de songes peuvent planter d'autres cultures à proximité qui peuvent assécher les zones humides. C'est le cas des bananiers. Le songe peut également être planté en bordure de prairies humides, un habitat rare et menacé à Mayotte et important pour d'autres espèces. Ainsi suite à cette étude, il serait important de suivre les cultures de songe pour étudier leur évolution et contrôler leurs menaces potentielles sur les habitats et les espèces.

Le GEPOMAY aura une double page consacrée à cette étude dans l'oiseau MAG début 2019.

II.3.3. Suivi du Faucon Pèlerin dans l'ancienne carrière de Doujani

En 2018, le faucon pèlerin devait être suivi dans l'ancienne carrière de Doujani du fait :

- De l'Arrêté préfectoral n° 396/DEAL/SEPR/2017 portant autorisation de perturber intentionnellement des spécimens de l'espèce animale protégée *Falco peregrinus*
- De l'Arrêté préfectoral n°2014-263/DEAL/UPEE/SEPR, concernant l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes sur l'ancienne carrière de Doujani

Le premier arrêté a été rédigé suite à la mise en place d'un stand de tir sur le site par le Service administratif et technique de la police nationale (SATPN).

<https://lejournaldemayotte.yt/2018/07/11/stand-de-tir-de-grande-terre-du-plomb-et-des-ailes/> Sur l'article 2 de cet arrêté, il est écrit qu'un coordinateur environnemental sera désigné par le SATPN pour :

- Assurer un suivi annuel de l'évolution de la fréquentation de la faune sur le site durant son exploitation, notamment en période de reproduction de l'espèce *Falco peregrinus* ;
- Emettre des recommandations d'adaptation sur l'utilisation du site selon les résultats des suivis menés ;
- Transmettre annuellement les résultats des suivis menés et les recommandations d'adaptation sur l'utilisation du site selon ces mêmes résultats.

Le second arrêté a été rédigé afin de permettre à l'entreprise Tetrama Construction d'exploiter la carrière pour y installer une installation de stockage des déchets inertes. D'après l'article 7 de ce second arrêté, il est écrit ceci :

Toutes les dispositions doivent être prises pour limiter la perturbation des espèces avifaunes présentes sur le site. Par ailleurs, le pétitionnaire effectuera un suivi du couple de faucons pèlerins qui niche sur les falaises de la dite carrière selon le calendrier suivant :

- 2 passages par mois durant la période de juin à octobre, soit 10 demi-journées.

Ce suivi sera complété par la rédaction d'un rapport qui sera transmis au service instructeur à la fin de la période.

Le coût total de cette opération est estimé 18 300 euros, soit 3660€/an.

- Suivi sur 5 journées * 450€ = 2250/an €
- Saisie de données et rédaction du rapport 1350€/an
- Déplacements : 100km/an = 60€/an.

En début d'année 2018, le GEPOMAY n'ayant pas de devis validé mais des promesses du SATPN et de Tetrama Construction de financer l'association, celle-ci a réalisé le suivi du faucon pèlerin tout au long de l'année. L'association relançait régulièrement le SATPN et TETRAMA construction. Cette dernière indiquait au GEPOMAY qu'un partenariat était prévu entre les deux structures pour se répartir les financements de cette étude d'impact, mais que les procédures étaient plus longues que prévu. Le GEPOMAY est venu à contacter la DEAL de Mayotte pour arbitrer cela. Fin 2018, l'association n'avait pas encore reçu de paiement pour le travail effectué. Le rapport sera rédigé une fois que les financements auront été reçus.



En 2018, **15 suivis du faucon pèlerin** ont été réalisés dans l'ancienne carrière de Doujani, dont 2 par mois de juillet à octobre, pendant la période de reproduction. Cette année, un couple de pèlerin s'est à nouveau installé sur le site et a donné un poussin en octobre 2018 (cf. photo). Cela est une bonne nouvelle pour cette espèce patrimoniale à Mayotte.



Début 2019, TETRAMA Construction n'ayant pas de nouvelles du SATPN pour un partenariat éventuel, a informé le GEPOMAY qu'ils financeraient indépendamment les suivis qu'ils doivent financer dans le cadre de l'arrêté à savoir deux suivis par mois pendant la période de reproduction.

II.3.3. Suivi du Faucon Pèlerin en Petite-Terre

Depuis plusieurs années il est noté par les bénévoles du GEPOMAY la présence du faucon pèlerin en Petite-Terre. Celui-ci n'a jamais été vu nicheur même lors des suivis réalisés par le GEPOMAY de 2015 à 2017 mais de nouvelles mentions récentes ont conduit le GEPOMAY à vouloir à nouveau essayer de déterminer un site de nidification éventuel en Petite-Terre. Des suivis seront réalisés de juin à septembre 2019 pour cela.

II.4 Actualisation de la liste des espèces d'oiseaux de Mayotte

Depuis 2008 et la parution du guide naturaliste « les oiseaux de Mayotte », aucune actualisation de la liste des espèces d'oiseaux de Mayotte n'avait été effectuée. Certaines espèces de ce guide restaient à être confirmées.

L'actualisation de liste des espèces d'oiseaux de Mayotte 2008 – 2018 résulte du travail :

- **De 25 observateurs ornithologues** confirmés ou débutants, bénévoles ou salariés, ayant œuvrés à l'amélioration des connaissances relatives à la biodiversité à Mayotte et ayant fournis leurs observations aux membres du Comité d'Homologation Régional de Mayotte (CHR).
- Des membres du CHR de Mayotte qui ont analysé **97 fiches liées aux observations** soumises à homologation sur le territoire **entre 2008 et 2018**.
- Du secrétaire du CHR, Alexandre Laubin, et des salariés du GEPOMAY pour **la rédaction du document final**.

Entre 2008 et 2018, **9 nouvelles espèces côtières ou marines** et **22 nouvelles espèces terrestres** ont été recensées à Mayotte sur la période considérée, soit un total de **31 nouvelles espèces**. Des fiches ont été rédigées pour chacune d'elles, décrivant leurs principales caractéristiques écologiques (description morphologique, écologie, répartition) ainsi que leurs conditions de découverte sur l'île et leur statut de présence dans les îles de l'océan indien. (cf tableau des espèces et photos ci-dessous).

Entre 2008 et 2018, **7 nouvelles espèces nicheuses** ont été confirmées : la Talève d'Allen en mai 2013 (B. Oussen), du Faucon pèlerin en juillet 2014 (F. Jeanne & G. Adt), du Noddi brun en 2015 (A. Laubin), du Râle de Cuvier en 2016, du Héron cendré et du Héron de Humblot en 2016 (A. Laubin) et de la grande aigrette en 2017 (J. Mathey et T. Ferrari). Par ailleurs la reproduction du Crabier chevelu reste de l'ordre du probable.

Au final : **164 espèces d'oiseaux ont été évaluées** par le CHR pour juger ou non de leur intégration à la liste définitive, **151 ont été retenues** (cf. tableau en annexe 1) et **13 ont été jugées « à confirmer »**, dont une partie était listée dans le guide des oiseaux de 2008.

Sur les 151 espèces :

- 47 sont considérées comme très commune, commune ou assez commune à Mayotte, 20 sont peu commune à rare, **76 sont observées très occasionnellement à Mayotte**, soit la moitié des espèces de la liste, et enfin **8 sont considérées comme disparues**.
- 36 espèces sont considérées comme nicheuses régulières.
- 137 sont protégées à Mayotte.



De haut en bas et de gauche à droite, Sterne à joues blanches (*Sterna repressa*), Labbe parasite (*Stercorarius parasiticus*), Phaéton à brins rouges (*Phaethon rubricauda*), Guifette moustac (*Chlidonias hybrida*), Labbe à longue queue (*Stercorarius longicaudus*), Océanite frégate (*Pelagodroma marina*), Pétrel de Bulwer (*Bulweria bulwerii*), Pluvier asiatique (*Charadrius asiaticus*), Mouette rieuse (*Chroicocephalus ridibundus*). Crédits photo dans le tableau ci-dessous.





Par ordre d'apparition, Rhynchée peinte (*Rostratula benghalensis*), Bihoreau gris (*Nycticorax nycticorax*), Bergeronnette printanière (*Motacilla flava*), Coucou geai (*Clamator glandarius*), Sarcelle Hottentot (*Anas hottentota*), Pipit des arbres (*Anthus trivialis*), Coucou didric (*Chrysococcyx caprius*), Crécerelle malgache (*Falco newtoni*), Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), Busard cendré (*Circus pygargus*), Gallinule africaine (*Gallinula angulata*), Hirondelle des Mascareignes (*Phedina borbonica*), Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbica*), Pipit à gorge rousse (*Anthus cervinus*), Nésille de Madagascar (*Nesillas typica*), Hirondelle striée (*Cecropisa byssinica*), Hirondelle de rivage (*Riparia riparia*), la cigogne blanche (*Ciconia ciconia*). Crédits photo dans le tableau ci-dessous.



Dendrocygne veuf (*Dendrocygna viduata*) et Dendrocygne fauve (*Dendrocygna bicolor*).

Espèce	Découvreur	Crédits photos	Espèce	Découvreur	Crédits photos	
Dendrocygne fauve	A. Chabrouillaud	G. Adt	Bihoreau gris	Bacar O. Mdallah	B. Mdallah	
Pétrel de bulwer		A. Chabrouillaud	Gallinule africaine		A. Laubin	
Coucou didric	A. Dimassi	A. Dimassi	Sarcelle hottentot		B. Mdallah	
Busard cendré	A. Laubin	A. Laubin	Cigogne blanche	G. Adt	G. Adt	
Crécerelle malgache			Bergeronnette printanière	M. Moinet	M. Moinet	
Hirondelle striée			Coucou geai	N. Verneau	N. Verneau	
Nésille malgache			Mouette rieuse	R. Francin	R. Francin	
Pie-grièche écorcheur			Dendrocygne veuf	T. Ferrari	T. Ferrari	
Pipit à gorge rousse			Guifette moustac	M. Salamolard	B. Mdallah	
Pipit des arbres			Labbe à longue queue	Y. Stephan	Y. Stephan	Y. Stephan
Pluvier asiatique			Labbe parasite			
Hirondelle des Mascareignes			Océanite frégate			
Hirondelle paludicole			/			
Hirondelle de fenêtre	Adrien Leprêtre	A. Laubin	Sterne à joues blanches			
Rynchée peinte	B O. Mdallah et P. De Grissac	P. De Grissac	Rousserole sp. turdoide/orientale		/	
Hirondelle de rivage	F. Jeanne	F. Jeanne				

L'ensemble des découvreurs de nouvelles espèces à Mayotte sur la période 2008-2018 - Fiches d'homologation validées par le CHR.

II.5. Participation à la rédaction du Plan d'Action en Faveur des Zones Humides de Mayotte

Depuis 2016, le GEPOMAY était chargé par la DEAL de rédiger le Plan d'Action en faveur des Zones Humides de Mayotte (PAZH), déclinaison locale du 3^{ème} Plan National d'Action en faveur des milieux humides (2014-2018).

Les missions du GEPOMAY étaient de :

- Elaborer une étude bibliographique
- Réaliser des expertises faune/flore et usages sur les zones humides considérées comme patrimoniales ;
- Réaliser une concertation spécifique avec les acteurs locaux ;
- Rédiger un diagnostic puis hiérarchiser les zones humides de Mayotte.

En 2017, le GEPOMAY avait rendu une première version à la DEAL de Mayotte du diagnostic et de la hiérarchisation des zones humides. Le CSPN avait émis des réserves sur les critères de classification et la DEAL a donc demandé à l'association de travailler à nouveau sur des critères plus objectifs et justifiés, tout en retravaillant le diagnostic qui n'était plus à jour.

En 2018, le GEPOMAY a consacré près de **30 jours ETP** pour réaliser :

- l'analyse SIG des 46 cœurs de zones humides,
- les calculs statistiques,
- la définition objective des seuils de hiérarchisation
- la construction d'une matrice réutilisable
- la mise à jour du diagnostic et la rédaction de la partie « hiérarchisation » du PAZH

L'association a rendu une nouvelle version fin 2018. Il a été convenu avec la DEAL que **sa finalisation serait effectuée par un autre organisme** afin que le GEPOMAY puisse se concentrer sur d'autres missions, tel que le LIFE BIODIV'OM.

II.5 Protection et gestion des habitats

II.6.1. Rédaction du plan de gestion de la lagune d'Ambato

En juillet 2017, le GEPOMAY a été missionné par la DEAL de Mayotte pour rédiger une demande de financement FEADER pour pouvoir rédiger le futur Plan de Gestion de la Lagune d'Ambato. De même que pour le PAZH, avec l'arrivée du LIFE BIODIV'OM, le GEPOMAY a finalement décidé de ne pas rédiger ce plan de gestion et de mettre la priorité sur d'autres actions.

II.6.2 Le GEPOMAY et la gestion des milieux : stratégie et perspectives

Certaines Communautés de Communes et certains organismes publics, comme le Conservatoire du Littoral, approuvent la légitimité du GEPOMAY à cogérer certains sites naturels dans un avenir plus ou moins proche. Cette cogestion se serait principalement restreinte aux activités que réalise déjà l'association, à savoir les suivis naturalistes, voire les projets de protection/restauration mis en place dans le cadre du LIFE BIODIV'OM, mais cela lui permettrait en plus de participer à certaines prises de décision sur les orientations stratégiques de ces sites. Ce serait le cas de certains sites classés « Espaces Naturels sensibles » (ENS) ou d'autres terrains publics sur lesquels se trouvent des espèces d'oiseaux menacés, tel que le Crabier blanc.

En 2019, des réunions de concertation seront réalisées avec les acteurs du territoire pour avoir une vision de ce qui est faisable ou non.

II.6 Les sciences participatives

Pour rappel, les sciences participatives sont des formes de production de connaissances scientifiques auxquelles participent de façon active et délibérée des bénévoles, afin de contribuer aux avancées en matière de connaissance et d'inventaires scientifiques. Ces sciences citoyennes permettent d'obtenir des données sur de vastes espaces géographiques et de longues périodes de temps, ce qui est particulièrement important dans les sciences de la nature. Par ailleurs, il a été montré que ce processus permet de reconnecter les humains à la nature.

II.6.1 TsiÔno

En 2015, le Parc a lancé le réseau de sciences participatives TsiÔno, permettant de recenser les espèces marines observées à Mayotte. En 2017, la version 2 de la plateforme web du réseau a été développée et elle a permis d'inclure un volet « avifaune marine ». Cette version a officiellement été mise en ligne en 2018.

En 2018, **10 observations d'oiseaux** ont été saisies sur la plateforme. Ce chiffre est très bas comparé aux données mammifères marins ou poissons. En 2019, le GEPOMAY, en tant que partenaire de la plateforme, essaiera de trouver de nouveaux modes de communication pour faire connaître le volet « avifaune marine » encore trop méconnu. Une plaquette et un poster « oiseaux marins et côtiers » seront développés dans ce sens.

II.6.2 Faune Mayotte

Dans le cadre du LIFE BIODIV'OM l'outil Faune Mayotte devrait être développé sur le territoire en 2020. Il permettra aux bénévoles de recenser les espèces observées sur terre. Cet outil sera complémentaire de TsiÔno. Il permettra de :

- Visualiser les données naturalistes présentes sur le territoire.
- Saisir ses observations et les partager avec d'autres personnes passionnées.
- Contribuer à la connaissance et la protection de la biodiversité.

Une animation de bénévoles et une forte communication seront nécessaires pour que cet outil soit utilisé et arrive aux objectifs voulus.

II.6.3 Le Suivi Temporel des Oiseaux Communs : passé et futur

Le Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC-EPS) est un outil de sciences participatives qui existe en France métropolitaine depuis 1989. Il répond à **5 objectifs principaux** :

- Détecter les variations d'abondance spécifiques des oiseaux selon les milieux,
- Identifier les causes possibles de ces variations au travers de variables environnementales,
- Evaluer les mesures de conservation ou de gestion mises en place,
- Anticiper les déclinés de population au niveau local et régional,
- Elaborer des Listes Rouges régionales ou internationales

Mayotte a été le premier Département d'Outre-mer à mettre en place le protocole STOC-EPS. C'est le Conseil Départemental qui a assuré les suivis de 2007 à 2013, date à laquelle il a été stoppé par manque de moyens humains et financiers. Pendant toute la durée du suivi, lorsque les autres départements d'Outre-mer ont adapté le protocole à leur territoire, Mayotte a gardé le même protocole que celui de métropole, ce qui a conduit à certaines limites.

En 2018, le GEPOMAY a signé une convention avec la DEAL pour qu'en 2019 l'association analyse les données récoltées par le Conseil Départemental entre 2007 et 2013 et pour mettre en place un protocole pérenne et adapté au contexte mahorais.

Un stagiaire de Master 2 réalisera ces missions **à partir de février 2019.**

II.7 Les actions de sensibilisation et de communication du GEPOMAY en 2018

En 2018, le GEPOMAY a à nouveau réalisé des animations avec les écoles et collèges.

II.7.1. Actions de sensibilisation et de communication dans le cadre des mesures compensatoires avec le collège de Kwale



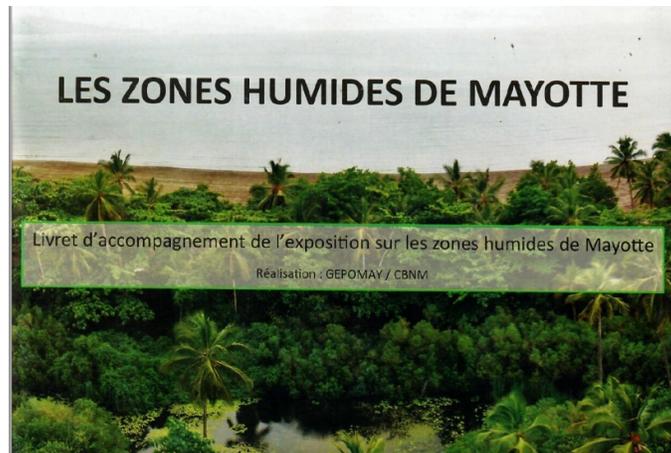
Le collège actuel de « Kwale », situé à Tsoundzou, a été construit sur une zone humide. Lors de cette construction, 20,70 ha de zone humide autour de la rivière kwalé ont été impactés : perturbation du fonctionnement hydraulique et de la biodiversité associée au niveau de la zone humide "tampon".

En 2017, la DEAL et le vice-rectorat de Mayotte ont sollicité le GEPOMAY pour proposer une compensation des impacts liés à la construction du collège. Suite à plusieurs réunions réalisées avec la DEAL, le collège de la Kwalé, le Vice-rectorat et le CBNM, le GEPOMAY a proposé un projet d'actions sur 4 années scolaires s'articulant autour de 5 volets : 4 autour d'actions de sensibilisation et de communication sur la problématique des zones humides (70 000 € prévus) et un volet permettant de financer certaines actions du PAZH (10 000 € de prévus).

En 2018, ce sont les volets de 1, 2 et 3 qui ont été réalisés.

Création d'un livret pédagogique d'interprétation de l'exposition zones humides de Mayotte

En 2018, le GEPOMAY en collaboration avec le CBNM, a finalisé un livret à destination des collèges et lycées de l'île permettant de présenter d'une manière vulgarisée les zones humides de Mayotte, leurs menaces, les services éco-systémiques qu'elles procurent, et les espèces remarquables qui y sont inféodées, notamment les oiseaux. 500 exemplaires ont été imprimés et distribués à l'ensemble des professeurs de SVT des collèges et lycées de Mayotte lors d'un événement organisé par le collège de Kwale et le GEPOMAY le 30 mai 2018. Cet événement a été l'occasion de présenter aux autres établissements les actions de sensibilisation sur le thème des zones humides, réalisables avec des élèves, ainsi que le contexte de la mise en œuvre de ces actions. La DEAL a présenté plus précisément les zones humides de Mayotte puis le GEPOMAY a terminé par la présentation du contenu du livret. La matinée s'est alors terminée par la remise des livrets aux professeurs.



Brochure de vulgarisation développée par le GEPOMAY et le CBNM présentant les zones humides et développé dans le cadre des mesures compensatoires

Sensibilisation des élèves du collège de Kwalé aux enjeux de la préservation des zones humides

11 demi-journées d'animations ont été réalisées par le GEPOMAY du 31 mai au 7 juin 2018, pour faire découvrir le lac Karihani à l'ensemble des élèves de 6^{ème} du collège de Kwale, et ainsi illustrer une zone humide en bon état, son importance et les menaces qu'elle peut connaître.

A la rentrée 2018, du 3 au 11 septembre 2018, les 6^e passés en 5^{ème} ont retrouvé le GEPOMAY lors de 11 nouvelles demi-journées réalisées en salle et autour du collège. L'objectif de ces animations était de leur présenter des zones humides dégradées et de trouver des solutions simples et applicables pour éviter qu'elles disparaissent et les protéger.

Organisation d'une semaine zones humides au collège de Kwale

A la suite de ces deux sessions d'animation, les élèves de 5^{ème} et leurs professeurs ont travaillé plusieurs mois pour produire eux même des outils pédagogiques et des ateliers autour des zones humides, dans le cadre des Enseignements Pratiques Interdisciplinaire (EPI) relatifs à l'environnement et à la biodiversité qu'ils présentent chaque année autour du 2 février à l'occasion de la journée mondiale des zones humides (JMZH). Le GEPOMAY les a accompagnés sur **7 demi-journées**.

En février 2018, à l'occasion des JMZH, les élèves de 5^{ème} avaient tous :

- travaillé sur **10 posters avec un thème précis sur les zones humides**, dont 6 ont été imprimés sur des baches.
- Créé des ateliers sur le thème des zones humides : vidéo

Pour les JMZH 2019, les élèves travailleront sur de nouveaux outils pédagogiques. Le GEPOMAY a commencé à les accompagner pour ce nouvel événement fin 2019.

Projet d'aménagement, de conservation et de mise en valeur d'une zone humide à proximité du collège

Pour le moment les actions de ce volet n'ont pas été encore réalisées.

Il était initialement prévu de réaliser avec des élèves de la classe SEGPA du collège, un « aménagement conservatoire et pédagogique » autour du bassin de rétention d'eau pluviale accolé au collège (cf. photo).

Malheureusement, le nouveau stade de foot de Tsoundzou sera construit en 2019 et la zone actuelle sera totalement enclavée entre les murs du futur bâtiment.

Sachant cela, en 2019 l'action initialement prévue sera modifiée et se divisera en deux sous-actions :
 1/ La plantation de plantes indigènes dans certaines zones autour du collège par les élèves de SEGPA
 2/ Une action de création d'une « cabane d'observation » des oiseaux de la retenue d'eau à l'entrée du collège, seul endroit où la zone sera encore observables.



Vue qu'il y aura depuis le cabane d'observation sur la zone humide situé derrière le collège de Kwale.

II.7.2. Animations dans le cadre de l'appel à projets P'tits Foundis du lagon du Parc Naturel Marin de Mayotte

En 2018, le GEPOMAY a réalisé 3 animations dans le cadre de l'appel à projets P'tits Foundis du lagon :

Etablissement	Professeur responsable	Date de réalisation	Lieu
Collège Bouéni M'Titi	Anne-Claire LEFEBVRE	01/02/2018	Vasière des Badamiers
Collège Bouéni M'Titi	Christophe CHAVANON	5/02/2018	Vasière des Badamiers
Ecole Les Roussettes APEP	Mme BARAS Christine	26/06/2018	Vasière des Badamiers

Voici un lien pour en savoir plus sur cet appel à projet : <http://www.aires-marines.fr/L-Agence/Organisation/Parcs-naturels-marins/mayotte/Documents/Appel-a-projets-P-tits-foundis-du-lagon-2019-2020>

II.7.3. Animations privées

En 2018, le GEPOMAY a également été sollicité à 3 reprises par des structures publiques pour réaliser des animations avec des enfants au Lac Karihani :

- **La Communauté de Communes Centre Ouest**, pour **10 demi-journées d'animation** du 7 au 11 mai dans le cadre de leur projet « je découvre mon patrimoine ». Grâce à ce projet, plus de 300 élèves d'écoles primaires des Communes de Tsingoni et de Mtsangamouji ont ainsi pu être sensibilisés à la découverte et à la préservation du patrimoine naturel et culturel qui entoure leur village. (<https://la1ere.francetvinfo.fr/>)
- L'Association Wema Watrou, pour une demi-journée de sensibilisation de 20 jeunes
- L'école maternelle de Tsingoni, pour une demi-journée de sensibilisation de 21 enfants.

Le/la futur.e service civique embauché.e en 2019 réalisera plus d'animations avec les enfants et proposera des sorties « nature » la semaine et le week-end avec les adhérents, différentes des sorties proposées actuellement. Cela pourra être réalisé potentiellement avec des stagiaire ou des alternants. **Un prix des sorties pourra être discuté lors de l'AG.**

II.7.4. Evénements majeurs auxquels à participé le GEPOMAY en 2018

Les Journées Mondiales des zones humides

Le GEPOMAY a consacré **7 demi-journées de sensibilisation de la population mahoraise** à la préservation des zones humides dans le cadre des journées mondiales des zones humides se déroulant chaque année autour du 2 février : 5 demi-journée sur le terrain à la découverte des zones humides de Mayotte, 1 conférence de presse et une demi-journée au collège de Kwale (cf partie II.8.3)

La Fête de la Nature

Le GEPOMAY a tenu un stand et des animations lors de la Fête de la Nature 2018 qui s'est déroulé les 22 et 23 juin 2018. **La première journée était consacrée aux scolaires et la seconde au grand public.** Lors de la seconde journée, le GEPOMAY a réalisé une sortie ornithologique en partenariat avec le Service pénitentiaire d'insertion et de probation de Mayotte (SPIP) afin de **faire découvrir les oiseaux à deux personnes du milieu fermé et trois du milieu ouvert.** Ils étaient accompagnés de trois personnes. Cette sortie a été un succès et sera renouvelé les années suivantes.

Le Festival du Lagon

Lors de cet événement qui a eu lieu du 20 au 22 juillet 2018, le GEPOMAY a exposé aux visiteurs les actions que l'association réalise sur les oiseaux du marins et côtiers. Ce fût l'occasion de sensibiliser le public aux bonnes pratiques permettant de ne pas déranger les oiseaux.

Le Séminaire de rentrée du Vice-Rectorat

Le 1^{er} septembre 2018, le Vice-Rectorat a organisé un séminaire pour accueillir les nouveaux enseignants de Mayotte. Le GEPOMAY a tenu un stand lors de cet événement pour sensibiliser ces nouveaux adhérents aux problématiques liées aux oiseaux et pour faire connaître l'association.

Le Salon du Tourisme et des Loisirs

Le GEPOMAY a participé au Salon du Tourisme les 21 et 22 septembre 2018. Cet événement a été l'occasion de faire connaître l'association aux visiteurs et de leur présenter les différentes sorties

proposées. Lors de l'évènement, le GEPOMAY a été interviewée en direct à la télévision sur Mayotte la 1^{ère}.

II.7.5. Autres actions de communication

Le GEPOMAY est passé à 4 reprises dans les médias en début d'année 2018 :

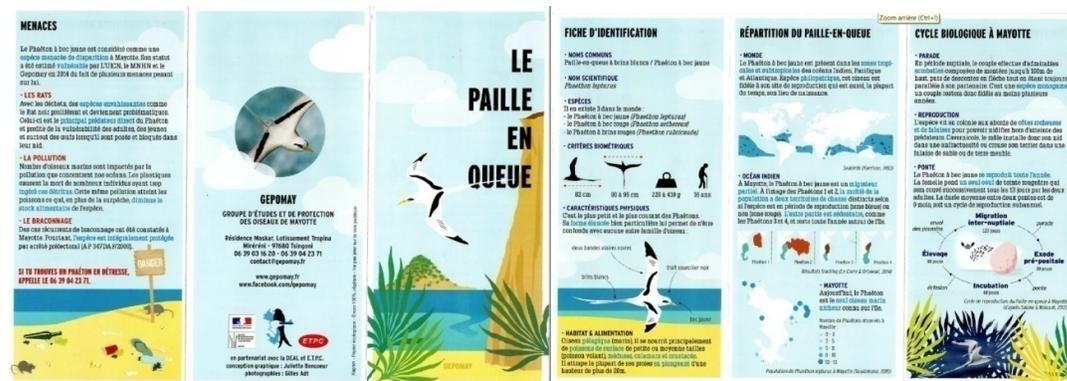
Le 08/01/2018, le président et le responsable sont passés en direct à la radio dans la matinale de Mayotte la 1^{ère} pour tester les connaissances des oiseaux des auditeurs et pour les sensibiliser à leur protection.

Le 31/01/2018, le responsable du GEPOMAY est passé en direct sur Kwezi TV en même temps que la coordinatrice MNE, la directrice des Naturalistes et la chargée de mission biodiversité de l'UICN Mayotte pour parler des zones humides.

Le 14/02/2018, un reportage est passé sur Mayotte la 1^{ère} présentant les animations du GEPOMAY dans le cadre des JMZH.

Le 20/02/2018, le responsable du GEPOMAY, avec le Chef de Service Gestion de l'Eau du Conseil Départemental, le Chargé de mission TVB et paysage de la DEAL et le Président de la 3CO sont intervenus dans le cadre de la série d'émissions "Agir Pour l'Environnement" pour parler de la biodiversité : sa définition, ses menaces, son importance et les solutions pour la protéger.

L'association a également imprimé en 1000 exemplaires un nouveau dépliant présentant les pailles-en-queues.



Dépliant paille-en-queue du GEPOMAY

II.7.6. Site internet et réseaux sociaux

Pour le moment, le site internet du GEPOMAY www.gepomay.fr est encore en construction. Il devrait être finalisé d'ici la fin de l'année 2019.

En revanche, le GEPOMAY communique régulièrement via sa page Facebook. En un an la page Facebook de l'association est passé de 733 mentions « J'aime » à 992 « J'aime ». Elle possède actuellement 1 045 abonnés.

II.8 Formations des salariés

En 2018, les salariés du GEPOMAY n'ont bénéficié d'aucune formation.

En 2019, des échanges avec la CRESS de Mayotte pourront être entrepris pour que cela puisse se réaliser.

II.9 Recueil d'animaux blessés

En 2018, le GEPOMAY a encore reçu de nombreux appels téléphonique de particuliers ayant recueillis des oiseaux blessés. Aucun salarié du GEPOMAY n'a, à ce jour, de certificat de capacité pour les soigner. A chaque appel, l'association conseille donc les personnes à amener les individus chez le vétérinaire qui essaye à chaque fois de soigner les individus. A noter qu'en 2018 ont été amenés au vétérinaire.

Un faucon pèlerin en mai 2018 qui n'a pas survécu à son aile cassée du fait d'un plomb reçu dans l'aile. Une mauvaise nouvelle pour cette espèce déjà très rare à Mayotte. Le GEPOMAY a porté plainte contre X suite à cela.

Un puffin en août 2018 qui a été relâché une fois après avoir repris des forces. Cette donnée, couplée à une donnée du directeur de la SEOR a poussé le GEPOMAY à demander un financement au Crédit Agricole pour l'acquisition d'un enregistreur acoustique SM4 afin de déterminer si le puffin niche effectivement à Mayotte.

Un crabier blanc, début janvier 2019, suite à une percution suspectée avec une voiture. L'individu a été trouvé dans les mains d'une personne à Tsarano. L'individu n'a malheureusement pas survécu.

II.10 Prestations privées

En 2018, le GEPOMAY a réalisé différents types de prestation :

- La réalisation d'inventaires faunistique pour des études d'impact pour la 3CO, l'ACEEM et la RNN Mbouzi
- La réalisation d'inventaire faunistiques pour la mairie de Bandréle afin de leur proposer 5 panneaux pédagogiques avec des informations sur la faune qu'il est possible de rencontrer tout au long du sentier des crêtes de Bandréle. A cette occasion, le GEPOMAY a proposé un système innovant de QR code afin d'avoir des informations sur les chants des oiseaux. Ce travail sur les panneaux pédagogiques a été réalisé en collaboration avec le bureau d'étude Espaces pour la partie floristique et le bureau Kazelo pour la maîtrise d'œuvre.
- La rédaction et la création de fiches espèces pour le règlement intérieur du SATPN
- La Formation d'association locales à la reconnaissance des oiseaux et à la sensibilisation du public au problématiques environnementales pour l'association Jardin de Mtsangamouji et les Gardiens du Littoral. Une nouvelle formation de l'association Mangrove Environnement est prévue en 2019.
- La participation du GEPOMAY à la formation « Guide Pays » d'une quinzaine de jeunes proposée par le CFPPA (Centre de Formation Professionnelle Agricole) de Coconi.

Etablissement	Nature de la demande	Montant	Prestation terminée en 2018	Facture payée
ACCEM	Inventaire faune	1 840 €	Non	Non
RNNMbouzi	Inventaire avifaune	2 800 €	Non	Non
SATPN	Rédaction de fiches oiseaux pour leur règlement intérieur	700 €	Oui	Oui

3CO	Inventaire faune jardin Chembe	341,80 €	Oui	Oui
Mairie de Bandré (via une prestation réalisée pour Espaces)	Inventaire faune chemin des crêtes de prestation, rédaction	4 495,00 €	Oui	Oui
UICN	Formation oiseaux associations locales	614,4 €	Oui	Oui
CFPPA COCONI MAYOTTE	Formation guides pays	995 €	Oui	Oui



Exemple des panneaux pédagogiques développés par le GEPOMAY, Espaces et Kazelo pour le sentier des crêtes de Bandré.

II.11 Participation à de nombreux comités, ateliers et groupes de travail

Le GEPOMAY reste identifié sur le territoire en tant qu'expert de l'avifaune de l'île. L'association a participé à comités de pilotages, ateliers et groupes de travail en 2018 :

- **Comité de suivi de la lagune d'Ambato**, les 25/01/2018, 23/05/2018 et le 19/09/2018.
- COFIL du « Schéma d'Entretien et de Restauration des Rivières de Mayotte (SERRM) », le 01/02/2018 et le 27/06/2018.
- Comité technique pour l'élaboration du plan de gestion du site pointes et plages de Saziley et Charifou le 16/02/2018 et le 04/09/2018.
- COFIL des comités consultatifs des aménagements forestiers pour les Forêts Départementales (CCAF FD) d'Hachiroungou et Dziani Bole, le 13/02/2018 et du Mont Combani, le 19/06/2018.
- COFIL Observatoire du Littoral de Mayotte (OBSCOTMAY), le 26/04/2018.
- COFIL Stratégie Biodiversité, le 26/04/2018.

- Avis du GEPOMAY lors de la Commission Consultative de l'Environnement et de la Protection du Patrimoine(CCEPP) les 23/08/2018 (faune captive) et 06/11/2018 (examen de la nouvelle liste des espèces terrestres protégées).
- Elaboration du Schéma départemental des ENS, le 07/09/2018
- Atelier des Gestionnaires organisé par l'UICN, les 19 et 20 septembre 2018
- COPIL du Réseau EEDD, le 02/10/2018
- Groupe de travail ZNIEFF, le 13/11/2018

En 2019, le GEPOMAY continuera à participer à ces différents comités et groupes de travail. Il est déjà prévu que l'association fasse également partie du **Comité Technique pour l'étude de préfiguration de la future Agence Régionale pour la Biodiversité (ARS)** et participe aux COPIL du Schéma Régional du Développement du Tourisme et des Loisirs de Mayotte (SRDTLM).

Par ailleurs, hors du territoire mahorais, le responsable du GEPOMAY et son trésorier, ont participé à une semaine de « Séminaire des Outre mer » organisé à Rochefort, du 9 au 13 avril 2018. Cinq associations ornithologiques d'Outre-Mer étaient présentes à ce séminaire (le GEPOG de Guyane, Amazona de Guadeloupe, Le Carouge de Martinique, la SEOR de la Réunion et le GEPOMAY) une vingtaine d'intervenants LPO et 3 intervenants externes (Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, Agence Française pour la Biodiversité et EDF) ont participé aux discussions.

Au terme de cette semaine de travail, un accord de partenariat a été rédigé. Cet accord vise à établir un lien privilégié entre la LPO et ces Associations.

Les engagements pris s'articulent notamment autour des thèmes de la communication (partage d'informations, création d'outils de communication, optimisation, rencontres régulières), de l'appui aux partenaires (technique, fonctionnement, procédures, juridique,...), de l'initiation et de la mise en œuvre de nouveaux projets de conservation et d'acquisition de connaissances, et du relai des enjeux de conservation ultra-marins au niveau des instances nationales et internationales. Un logo spécifique Réseau Outre-Mer verra le jour en 2019, mentionnant « partenaire officiel de la LPO ».

Enfin, il convient d'envisager rapidement de déposer un dossier d'agrément « association de protection de l'environnement », et si possible de « reconnaissance d'utilité publique » en 2019.

III. BILAN DES DIFFERENTES CONVENTIONS ET AVENANTS SIGNEES SUR LA PERIODE DU BILAN

Structure	N° de Convention/arrêté/dossier	Durée initiale	Budget prévisionnel	Date de signature	Fin de convention /Avenant	Avance	Date réception avance	Acompte	Date réception acompte	Solde	Date réception solde	Total financé
DEAL	Convention Rédaction Crabier Blanc n°2014/87 DEAL/SERP	1 an	25 140 €	23/04/2016	revu par avenant au 31/12/2018					6 668,11 €	24/06/2019	18 778 €
DEAL	PAZH	1 an	54 060 €	17/12/2015	revu par avenant 2 au 17/12/2018	12 018 €		20 030,00 €		17 567 €	17 567 € reçus le 27/03/2019	49 615 €
DEAL	Convention triennale n°156 DEAL/SEPR 2016-2017	1 an	52 300 €	24/07/2015	le 28/12/2017					10 887,34	10/09/2018	52 202 €
DEAL	Convention triennale n°156 DEAL/SEPR 2017-2018	1 an	77 000 €	24/07/2015	revu par avenant 2 le 28/12/2018 au 30/04/2019	30 800 €	03/07/2018	20 192 €	12/11/2018	Sera envoyé en avril 2019		Demande acompte le 19/10/2018 de 20 192 €

DEAL	Convention n°2017-459/ DEAL/SEPR	14 mois	26 000 €	20/12/2017	revu par avenant au 20/06/2019	13 000 €	23/07/2018	pas d'acompte		Sera envoyé avant le 20 mai 2019		
DEAL	Convention n°2018-028/ DEAL/SEPR	14 mois	13 560 €	01/08/2018	31/12/2019	5 424 €	reçu le 16/05/2019					
DEAL	Convention n°2018- 030/DEAL/SEPR	13 mois	40 000 €	02/08/2018	02/09/2018	16 000 €	13/11/2018	En préparation				
DEAL	Convention n°2018- 029/DEAL/SEPR	16 mois	15 400 €	02/08/2018	02/12/2019	7 700 €	20/03/2019	pas d'acompte				
Parc Marin AFB	Convention 2017		14 325 €		revu par avenant au 30/04/2018	4 298 €	24/11/2017	5 730 €	17/04/2018	4 297,50 €	05/06/2018	14 325 €
Parc Marin AFB	Convention 2018	1 an	17 930 €	18/09/2018	Revu par avenant au 30/06/2019	5 379 €	12/11/2018	7 172 €	18/12/2018			12 551 €
Vice Rectorat	Convention première année	1 an	24 686,48 €	14/06/2017	14/06/2022	9 850 €	06/02/2018			22 735,14 €	17/08/2018	32 585,14 €

IV. BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

En annexe.

V. BUDGET PREVISIONNEL 2019

Recettes		Dépenses	
Subventions DEAL	105 082,11	Salaires	94 464,00
Subventions Vice Rectorat	6 644,28	Charges patronales	20 844,00
PCA 2019	90 580,00	Achat d'études et prestations	42 000,00
		Eau	120,00
Prestations (dont prestation Parc Marin)	34 490,00	Electricité	360,00
		Carburant	1 500,00
		Biens équipement	10 000,00
		Biens consommables	5 500,00
		Telesurveillance	720,00
		Location immobilière	7 800,00
		Location voiture	7 318,00
		Assurance Allianz adhérents et salariés	2 178,72
		Assurance Duster	1 231,08
		Frais comptable 2019	3 000,00
		Transports	2 750,00
		Voyages et déplacements	7 000,00
		Réception et évènements	700,00
		Frais postaux	100,00
		Ligne Fixe	900,00
		Forfaits téléphone portable	1 440,00
		Services bancaires et assimilés	350,00
		Ménage	1 000,00
		Entretien et réparation des locaux	1 000,00
		Impressions	2 000,00
		Amortissements	7 468,00
		Excédents	15 052,59
Total recettes	236 796,39 €	Total dépenses	221 743,80 €

Annexe 1: Liste actualisée des espèces d'oiseaux recensées à Mayotte et statuts associés.

Nom commun ¹	Nom scientifique ²	Sous-espèce ³	Endémisme ⁴	Statut de présence ⁵	Espèce reproductrice ⁶	Catégorie Liste rouge Mayotte ⁷	Mentions/dates ⁸	AP ⁹	Catégorie Liste rouge Monde ¹⁰	N°
Aigrette ardoisée	Egretta ardesiaca			TR		NA ^b	2/1988 & 1993	X	LC	1
Aigrette dimorphe	Egretta dimorpha			TR		NA ^b	3-4/2006 & 2013		LC	2
Balbusard pêcheur	Pandion haliaetus			TR		NA ^b	1/2007	X	LC	3
Barge rousse	Limosa lapponica	taymyrensis		PC		NT		X	NT	4
Bécasseau cocorli	Calidris ferruginea			AC		NT		X	NT	5
Bécasseau minute	Calidris minuta			TR		NA ^b	2-3/1993 & 1994	X	LC	6
Bécasseau sanderling	Calidris alba			AC		NT		X	LC	7
Bengali rouge	Amandava amandava			D			-		LC	8
Bergeronnette printanière	Motacilla flava			TR		NA ^b	1/2010	X	LC	9
Bulbul Orphée	Pycnonotus jocosus			E					LC	10
Bulbul malgache/noir	Hypsipetes madagascariensis	madagascariensis		TC	N	LC		X	LC	11
Busard cendré	Circus pygargus			TR		-	1/2015	X	LC	12
Busard de Madagascar	Circus macroscelus			TR		NA ^b		X	EN	13
Caille des blés	Coturnix coturnix			TR		NA ^b	1965, 1974, 2002	X	LC	14
Canard à bosse	Sarkidiornis melanotos			TR		NA ^b	3/1987, 1999, 2004	X	LC	15
Capucin nonnette, Spermète à capuchon	Lonchura cucullata			TC	N	LC		X	LC	16
Cigogne blanche	Ciconia ciconia			TR			1/2018		LC	17
Chevalier aboyeur	Tringa nebularia			C		NT		X	LC	18
Chevalier bargette	Xenus cinereus			AC		NT		X	LC	19
Combattant varié	Philomachus pugnax			TR		NA ^b	1/1992	X	LC	20
Chevalier guignette	Actitis hypoleucos			C		LC		X	LC	21
Chevalier stagnatile	Tringa stagnatilis			TR		NT	Dernière	X	LC	22

Nom commun ¹	Nom scientifique ²	Sous-espèce ³	Endémisme ⁴	Statut de présence ⁵	Espèce reproductrice ⁶	Catégorie Liste rouge Mayotte ⁷	Mentions/dates ⁸	AP ⁹	Catégorie Liste rouge Monde ¹⁰	N°
							observation en 2009			
Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>			R		NA ^b		X	LC	23
Chouette effraie, Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	affinis		C	N	LC		X	LC	24
Corbeau pie	<i>Corvus albus</i>			TC	N	LC		X	LC	25
Cormoran africain	<i>Phalacrocorax africanicus</i>			TR		NA ^b	2-3/1999 & 2014	X	LC	26
Coucou didric	<i>Chrysococcyx caprius</i>			TR		-	1/2015	X	LC	27
Coucou geai	<i>Clamator glandarius</i>			TR		NA ^b	1/2013	X	LC	28
Coucou de Madagascar	<i>Cuculus rochii</i>			TR		NA ^b	2/2002 & 2005	X	LC	29
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	orientalis		TR		NA ^b		X	NT	30
Courlis corlieu	<i>Numenius phaeopus</i>	phaeopus		C		LC		X	LC	31
Courol malgache	<i>Leptosomus discolor</i>	discolor		C	N	LC		X	LC	32
Crabier blanc/Crabier de Madagascar	Ardeolidae			C	N	CR		X	EN	33
Crabier chevelu	<i>Ardeolaralloides</i>			AR	N ?	LC		X	LC	34
Crécerelle malgache	<i>Falco newtoni</i>			TR		-	1/2015	X	LC	35
Dendrocygne fauve	<i>Dendrocygna bicolor</i>			TR		-	1/2016	X	LC	36
Dendrocygne veuf	<i>Dendrocygna viduata</i>			TR			1-2/(1868) 2016	X	LC	37
Drome ardéole	<i>Dromasardeola</i>			C		VU		X	LC	38
Drongo de Mayotte	<i>Dicrurus waldenii</i>		M	C	N	VU		X	VU	39
Epervier de Frances	<i>Accipiter francesii</i>	brutus	(M)	C	N	LC		X	LC	40
Faucon concolore	<i>Falco concolor</i>			AC		NA ^b	-	X	VU	41
Faucon de l'Amour	<i>Falco amurensis</i>			TR		NA ^b	1/2004	X	LC	42
Faucon d'Éléonore	<i>Falco eleonora</i>			AC		NT		X	LC	43
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	radama		PC	N	VU		X	LC	44
Flamant nain	<i>Phoeniconaias minor</i>			TR		NA ^b	1/1974	X	NT	45
Flamant rose	<i>Phoenicopterus ruber</i>			TR		NA ^b	4/1974,	X	LC	46

Nom commun ¹	Nom scientifique ²	Sous-espèce ³	Endémisme ⁴	Statut de présence ⁵	Espèce reproductrice ⁶	Catégorie Liste rouge Mayotte ⁷	Mentions/dates ⁸	AP ⁹	Catégorie Liste rouge Monde ¹⁰	N°
							1995,20 05, 2006			
Fou à pied rouge	Sulasula			TR		LC		X	LC	47
Fou brun	Sulaleucogaster			TR		NA ^b		X	LC	48
Fou masqué	Suladactylatra			TR		DD		X	LC	49
Foudi de forêt	Foudiaementissima	algondae	(M)	PC	N	NT		X	LC	50
Foudi rouge	Foudiamadagascariensis			TC	N	LC		X	LC	51
Fouingo des Comores	Alectroenassganzini	sganzini	(C)	C	N	NT		X	NT	52
Frégate ariel	Fregataariel			PC		LC		X	LC	53
Frégate du Pacifique	Fregata minor			R		LC		X	LC	54
Gallinule africaine	Gallinulaangulata			TR		-	1-(2)/(1996) & 2015	X	LC	55
Gallinule poule d'eau/Poule d'eau	Gallinulachloropus	pyrrhorhoa		C	N	NT		X	LC	56
Glaréole de Madagascar	Glareolaocularis			R		NA ^b		X	VU	57
Gobemouche gris	Muscicapastriata			TR		NA ^b	2/2004 & 2015	X	LC	58
Goéland dominicain	Larusdominicanus			TR		NA ^b	1/1993	X	LC	59
Grand gravelot	Charadriushiaticula	tundra		C		NT		X	LC	60
Grande Aigrette	Ardea alba	melanorhynchos		C	N	EN		X	LC	61
Gravelot à front blanc	Charadriusmarginatus			TR		NA ^b	3/1974, 1985, 1990, 2015	X	LC	62
Gravelot à triple collier	Charadriustricollaris			R		NA ^b		X	LC	63
Gravelot de Leschenault	Charadriusleschenaultii	leschenaultii		C		NT		X	LC	64
Gravelot mongol	Charadriusmongolus	pamirensis		PC		NT		X	LC	65
Grèbe castagneux	Tachybaptusruficollis	capensis		PC	N	VU		X	LC	66
Guêpier de Madagascar	Meropssuperciliosus			C	N	NT		X	LC	67
Guifette leucoptère	Chlidoniasleucopterus			TR		NA ^b	4/1993, 2008, 2015, 2016	X	LC	68
Guifette moustac	Chlidonias hybrida			TR		-	2/2009 & 2013	X	LC	69

Nom commun ¹	Nom scientifique ²	Sous-espèce ³	Endémisme ⁴	Statut de présence ⁵	Espèce reproductrice ⁶	Catégorie Liste rouge Mayotte ⁷	Mentions/dates ⁸	AP ⁹	Catégorie Liste rouge Monde ¹⁰	N°
Héron bihoreau/bihoreau gris	Nycticorax nycticorax			TR		NA ^b	1/2010	X	LC	70
Héron cendré	Ardea cinerea			C	N	LC		X	LC	71
Héron de Humblot	Ardea humbloti			PC	N	EN		X	EN	72
Héron garde-bœufs	Bubulcus ibis	ibis		C	N	LC		X	LC	73
Héron mélanocéphale	Ardea melanocephala			TR		NA ^b	2/2006 & 2007	X	LC	74
Héron pourpré	Ardea purpurea			TR		NA ^b	4/1995, 2007, 2015, 2016	X	LC	75
Héron strié, Héron vert	Butoridesstriata	rhizophorae	(C)	C	N	NT		X	LC	76
Hirondelle des Mascareignes	Phedinaborbonica			TR		NA ^b	1/2015	X	LC	77
Hirondelle de rivage	Riparia riparia			TR			1/2016	X	LC	78
Hirondelle de fenêtre	Delichonurbitum			TR			1/2016		LC	79
Hirondelle paludicole	Riparia paludicola			TR			1/2015	X	LC	80
Hirondelle rustique	Hirundorustica			TR		NA ^b		X	LC	81
Hirondelle striée	Cecropisabyssinica			TR			1/2016	X	LC	82
Huïtrier pie	Haematopusostralegus	longipes		TR		NA ^b	1-2/2007	X	LC	83
Ibis malgache	Threskiornisbernieri			TR		NA ^b	1-2/2005 & 2006	X	EN	84
Inséparable à tête grise	Agaporniscanus			D				X	LC	85
Labbe antarctique	Catharactaantarctica			TR		NA ^b	2/ 2008 & 2015	X	LC	86
Labbe à longue queue	Stercorariuslongicaudus			TR		NA ^b	1/2013	X	LC	87
Labbe parasite	Stercorariusparasiticus			TR		NA ^b	2/2011, 2013	X		88
Loriot d'Europe	Oriolusoriolus			TR		NA ^b	1/2007	X	LC	89
Marouette de baillon	Porzanapusilla			TR		NT		X	LC	90
Martin-pêcheur vintsi	Corythornisvintsioides	johannae	(C)	C	N	DD		X	LC	91
Martin triste	Acridotherestrictis			TC	N	NA ^a			LC	92
Martinet à ventre blanc	Tachymarptis melba			TR			2/2007 & 2014		LC	93
Martinet de Grandidier	Zoonavenagrandidieri			TR		NA ^b		X	LC	94

Nom commun ¹	Nom scientifique ²	Sous-espèce ³	Endémisme ⁴	Statut de présence ⁵	Espèce reproductrice ⁶	Catégorie Liste rouge Mayotte ⁷	Mentions/dates ⁸	AP ⁹	Catégorie Liste rouge Monde ¹⁰	N°
Martinet des palmes	Cypsiurusparvus	griveaudi	(C)	C	N	LC		X	LC	95
Martinet noir africain	Apus barbatus	mayottensis	(C)	PC	N	EN		X	LC	96
Milan noir	Milvusmigrans	parasitus		TR	N	NT	Anciennement nicheur	X	LC	97
Moineau domestique	Passer domesticus			TC	N	NA ^a			LC	98
Moucherolle (Tchitrec) malgache	Terpsiphonemutata	pretiosa	(M)	C	N	LC		X	LC	99
Mouette à tête grise	Chroicocephaluscirrocephalus			TR		NA ^b	2/1972 & 93	X	LC	100
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalusridibundus</i>			TR			1/2017		LC	101
Nésille de Madagascar	Nesillastypica			TR			1/2016	X	LC	102
Noddi à bec grêle (Marianne)	Anoustenuirostris			TR		LC	3/2008, 2013, 2016	X	LC	103
Noddi brun	Anousstolidus	pileatus		TC	(N)	NT		X	LC	104
Océanite de Matsudaira	Oceanodromamatsudairae			TR		NA ^b	1/2005	X	VU	105
Océanite de Wilson	Oceanitesoceanicus			TR		NA ^b	2/1965 & 2010	X	LC	106
Océanite frégate	Pelagodroma marina			TR		NA ^b	2/2013& 2015	X	LC	107
Padda de Java	Lonchuraoryzivora			D			1/1914		EN	108
Petit-duc de Mayotte	Otusmayottensis		M	C	N	NT		X	LC	109
Pétrel de la Trinité du Sud	Pterodromaarminjoniana	arminjoniana		TR		NA ^b	1/2006	X	VU	110
Perroquet vasa	<i>Coracopsis vasa</i>			D			3/1987, 88, 89		LC	111
Perruche à collier	Psittaculakrameri			D			Nb : échappée		LC	112
Pétrel de Bulwer	Bulweriabulwerii			TR			1/2017		LC	113
Phaéton à bec jaune	Phaethonlepturus			C	N	VU		X	LC	114
Phaéton à brins rouges	Phaethonrubricauda			TR		NA ^b	2/2010 & 2013	X	LC	115
Pie-grièche écorcheur	Laniuscollurio			TR			1/2015	X	LC	116
Pintade de Numibie	Numidameleagris			D					LC	117
Pigeon domestique (biset)	Columbalivia			TC	N	NA ^a			LC	118
Pigeon des Comores	Columbapollenii		C	C	N	VU		X	NT	119
Pipit des arbres	Anthustrivialis			TR			1/2014	X	LC	120

Nom commun ¹	Nom scientifique ²	Sous-espèce ³	Endémisme ⁴	Statut de présence ⁵	Espèce reproductrice ⁶	Catégorie Liste rouge Mayotte ⁷	Mentions/dates ⁸	AP ⁹	Catégorie Liste rouge Monde ¹⁰	N°
Pipit à gorge rousse	<i>Anthus cervinus</i>			TR			1/2016	X	LC	121
Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i>			C		LC		X	LC	122
Pluvier asiatique	<i>Charadrius asiaticus</i>			TR			1/2015	X	LC	123
Pluvier fauve	<i>Pluvialis fulva</i>			R		NA ^b		X	LC	124
Puffin tropical/Puffin de Baillon	<i>Puffinus bailloni</i>	temptator		TR		DD	4/1999, 2003, 13	X	LC	125
Puffin du Pacifique /Puffin fouquet	<i>Ardenna pacifica</i>			TR		LC	3/1996, 2003, 13	X	LC	126
Râle de Cuvier	<i>Dryolimnascuvieri</i>			PC	N	NA ^b		X	LC	127
Rhynchée peinte	<i>Rostratula benghalensis</i>			TR		NA ^b	1/2008	X	LC	128
Rolle violet	<i>Eurystomus glaucurus</i>	migrans		R		DD		X	LC	129
Rollier d'Europe	<i>Coracias garrulus</i>			R		NA ^b		X	LC	130
Rousserolle turdoïde/orientale*	<i>Acrocephalus arundinaceus/orientalis</i> ?			TR			1/2013			131
Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>			TR		NA ^b	1-2/2003	X	LC	132
Sarcelle hottentot	<i>Anas hottentota</i>			TR		NA ^b	1/2013	X	LC	133
Souimanga de Mayotte	<i>Nectarinia coquerellii</i>		M	TC	N	LC		X	LC	134
Sterne à joues blanches	<i>Sterna repressa</i>			PC		NA ^b		X	LC	135
Sterne bridée	<i>Onychoprion aetheticus</i>			TR		LC		X	LC	136
Sterne de Dougall	<i>Sterna dougalli</i>			TR		DD	1/1993	X	LC	137
Sterne de Saunders	<i>Sterna saundersi</i>			AC		DD		X	LC	138
Sterne diamant	<i>Sterna sumatrana</i>			TR		DD	5	X	LC	139
Sterne fuligineuse	<i>Onychoprion fuscatus</i>			PC		LC		X	LC	140
Sterne huppée	<i>Thalasseus bergii</i>			C		NT		X	LC	141
Sterne pierregarin	<i>Sterna bergii</i>			TR		NA ^b	4/1995, 2007, 2013	X	LC	142
Sterne voyageuse	<i>Thalasseus bergii</i>			TC		NT		X	LC	143
Talève d'Allen	<i>Porphyrio alleni</i>			PC	(N)	VU		X	LC	144
Tournepierre à collier	<i>Arenaria interpres</i>			C		LC		X	LC	145

Nom commun ¹	Nom scientifique ²	Sous-espèce ³	Endémisme ⁴	Statut de présence ⁵	Espèce reproductrice ⁶	Catégorie Liste rouge Mayotte ⁷	Mentions/dates ⁸	AP ⁹	Catégorie Liste rouge Monde ¹⁰	N°
Tourterelle du Cap	<i>Streptopelia capicola</i>			TC	N	LC		X	LC	146
Tourterelle peinte	<i>Nesoenaspicturatus</i>	comorensis	(C)	TC	N	LC		X	LC	147
Tourterelle tambourette	<i>Turturympanistria</i>			TC	N	LC		X	LC	148
Traquet motteux	<i>Oenantheoenanthe</i>			TR		NA ^b	3/2007 & 2016	X	LC	149
Veuve dominicaine	<i>Viduamacroua</i>			D			2/?		LC	150
Zostérops malgache/Oiseau lunette	<i>Zosterops maderaspatanus</i>	mayottensis	(M)	TC	N	LC		X	LC	151

ASSOCIATION GEPOMAY

18 RUE LAVIGIE 2

97650 MTSANGAMOUI

*Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2018 au 31/12/2018*

Activité principale de l'association :

Nous vous présentons ci-après le dossier de l'exercice.

Fait à MAMOUDZOU
Le 25/09/2019

ANGATAHI OUNRFANI
COLLABORATEUR

AI KALFANE
expert comptable

Conseil et Audit MOI Mayotte
Immeuble le MEGA

97600 MAMOUDZOU
02 69 61 05 58

COMPTES ANNUELS du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Pages
- <i>Rapport de présentation</i>	1
- <i>Bilan actif-passif</i>	2 et 3
- <i>Compte de résultat</i>	4 et 5
- <i>Evaluation des contributions volontaires</i>	6
- <i>Détail bilan</i>	7 et 8
- <i>Détail Compte de résultat</i>	9 et 10
- <i>Annexe</i>	11 à 15

Conseil et Audit MOI Mayotte

Immeuble le MEGA

97600 MAMOUDZOU

02 69 61 05 58

RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'association

ASSOCIATION GEPOMAY
18 RUE LAVIGIE 2
97650 MTSANGAMOUI

relatifs à l'exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	596 298 Euros
- Produits d'exploitation,	248 823 Euros
- Résultat net comptable,	9 391 Euros

Fait à MAMOUDZOU
Le 01/07/2019

ANGATAHI OUNRFANI
COLLABORATEUR

AI KALFANE
expert comptable

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	15 612	3 381	12 231		12 231	
	Autres immobilisations corporelles	27 483	2 714	24 769		24 769	
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
Total I	43 095	6 095	37 000		37 000		
Comptes de liaison							
Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	128		128		128	
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	17 475		17 475		17 475	
	Autres créances	362 220		362 220		362 220	
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	177 780		177 780		177 780		
Charges constatées d'avance (3)	1 694		1 694		1 694		
Total III	559 298		559 298		559 298		
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	602 393	6 095	596 298		596 298		

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise		94 322			94 322	
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)		9 391			9 391	
	Autres fonds associatifs						
Fonds associatifs avec droit de reprise :							
Apports							
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables							
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
Total I		103 713			103 713		
	Comptes de liaison						
	Total II						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques		5 667			5 667	
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		75 021			75 021	
	Fonds dédiés sur autres ressources						
Total III		80 688			80 688		
DETTES (I)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		15 128			15 128	
	Dettes fiscales et sociales		10 901			10 901	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes		2 275			2 275	
	Instruments de trésorerie						
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance		383 593			383 593	
	Total IV		411 897			411 897	
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)			596 298			596 298	

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

28 304

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises Production vendue de Biens et Services		36 016			36 016	
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges Collectes Cotisations Autres produits		212 254			212 254	
		553			553	
Total I		248 823			248 823	
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes		59 028			59 028	
Impôts, taxes et versements assimilés		187			187	
Salaires et traitements		82 448			82 448	
Charges sociales		18 816			18 816	
Dotations aux amortissements et aux provisions Sur immobilisations : dotations aux amortissements Sur immobilisations : dotations aux provisions Sur actif circulant : dotations aux provisions Pour risques et charges : dotations aux provisions		3 491			3 491	
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)		371			371	
Total II		164 341			164 341	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)		84 482			84 482	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III) Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)						
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		84 482			84 482	
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		70			70	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII		70			70	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		70			70	
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)		248 823			248 823	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)		164 411			164 411	
Solde intermédiaire		84 412			84 412	
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		75 021			75 021	
5. EXCEDENTS OU DEFICITS		9 391			9 391	

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
PRODUITS						
Bénévolat	14	100			14	
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL	14	100			14	
CHARGES						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Personnel bénévole	14	100			14	
Prestations						
TOTAL	14	100			14	

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
INSTALLATIONS TECHNIQUES MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	12	231			12	231
21540000 Matériel industriel	15	612			15	612
28154000 AMORT MATERIEL INDUSTRIEL	3	381			3	381
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	24	769			24	769
21820000 Matériel de transport	22	613			22	613
21830000 Matériel bureau , informatique	4	271			4	271
21840000 Mobilier		599				599
28182000 AMORT MATERIEL DE TRANSPORT		769				769
28183000 AMORT MATERIEL DE BUREAU, INFO	1	730			1	730
28184000 AMORT MOBILIERS		215				215
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	37	000			37	000
AVANCES ET ACOMPTE VERSES SUR COMMANDES	128				128	
40910000 Fournisseurs Avances, acompte	128				128	
CREANCES USAGERS ET COMPTES RATTACHES	17	475			17	475
41100000 Clients	17	475			17	475
AUTRES CREANCES	362	220			362	220
44011000 SUBVENTION DEAL	70	527			70	527
44014000 L.P.O FRANCE	291	693			291	693
DISPONIBILITES	177	780			177	780
51201000 BRED N°637032814	154	861			154	861
51202000 CCP N°0332596K018	22	666			22	666
53100000 Caisse siège social		254				254
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1	694			1	694
48600000 Charges constatées d'avance	1	694			1	694
TOTAL ACTIF CIRCULANT	559	298			559	298
TOTAL GENERAL	596	298			596	298

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE	94	322			94	322
10200000 FONDS ASSOCIATIFS	94	322			94	322
RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENTS OU DEFICITS)	9	391			9	391
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	103	713			103	713
PROVISIONS POUR RISQUES	5	667			5	667
15160000 PROV POUR PERTES SUR CONTRAT	5	667			5	667
FONDS DEDIES SUR SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	75	021			75	021
19400000 FONDS DEDIES	75	021			75	021
TOTAL PROVISIONS ET FONDS DEDIES	80	688			80	688
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	15	128			15	128
40100000 Fournisseurs	7	268			7	268
40810000 Fourniss Facture non parvenue	7	860			7	860
DETTES FISCALES ET SOCIALES	10	901			10	901
42820000 Dettes prov. congés à payer	3	941			3	941
43100000 Sécurité sociale	6	079			6	079
43820000 Chges sociales congés à payer		882				882
AUTRES DETTES	2	275			2	275
46700000 Autres cptes débit. ou crédit.	2	275			2	275
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	383	593			383	593
48700000 Produits constatés d'avance	383	593			383	593
TOTAL DETTES	411	897			411	897
TOTAL GENERAL	596	298			596	298

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE BIENS ET SERVICES		36 016			36 016	
70600000 Prestations de services		35 450			35 450	
70601000 ADHESION		566			566	
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		212 254			212 254	
74000000 Subventions d'exploitations		700			700	
74010000 SUBVENTIONS ANTERIEURES		85 218			85 218	
74011000 SUBVENTION DEAL		33 130			33 130	
74014000 SUBVENTION L.P.O FRANCE		93 206			93 206	
AUTRES PRODUITS		553			553	
75800000 Prodt divers gestion courante		553			553	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		248 823			248 823	
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES		59 028			59 028	
60400000 Achats d'études et prestation		6 283			6 283	
60611000 EAU		76			76	
60612000 ELECTRICITE		331			331	
60613000 Carburant		980			980	
60630000 Fournit entretien petit équipt		3 503			3 503	
60640000 Fournitures administratives		1 016			1 016	
60800000 Frais accessoires aux achats		219			219	
61101000 TELESURVEILLANCE		720			720	
61320000 Locations immobilières		7 800			7 800	
61350000 Locations mobilières		312			312	
61350100 LLD AVIS		10 173			10 173	
61520000 sur biens immobiliers		50			50	
61550000 sur biens mobiliers		34			34	
61600000 Primes d'assurances		408			408	
61610000 Multirisques		2 107			2 107	
61630000 Assurance transport		192			192	
62260000 Honoraires		3 000			3 000	
62261000 HONORAIRES CAC		4 800			4 800	
62330000 Foires et expositions		170			170	
62360000 Catalogues et imprimés		2 981			2 981	
62400000 Transports biens,collect pers.		2 750			2 750	
62510000 Voyages et déplacements		7 367			7 367	
62570000 Réceptions		1 012			1 012	
62600000 Frais postaux et de télécomm.		45			45	
62610000 LIGNE FIXE		932			932	
62620000 SFR		1 443			1 443	
62700000 Services bancaires et assimilé		324			324	
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		187			187	
63540000 Droit enregistrement et timbre		187			187	
SALAIRES ET TRAITEMENTS		82 448			82 448	
64100000 Rémunérations du personnel		76 262			76 262	
64120000 Congés payés		3 941			3 941	
64140000 Indemnités et avantages divers		2 245			2 245	

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
CHARGES SOCIALES		18 816			18 816	
64500000 Chge sécurité sociale,prévoy		4 060			4 060	
64510000 Cotisations à l'URSSAF		12 596			12 596	
64511000 FNAL		67			67	
64540000 Cotisations aux ASSEDIC		2 023			2 023	
64750000 Médecine du travail, pharmacie		71			71	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS		3 491			3 491	
68112000 Dot. amort. Immob corporelles		3 491			3 491	
AUTRES CHARGES		371			371	
65800000 Chge diverse gestion courante		371			371	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		164 341			164 341	
RESULTAT D'EXPLOITATION		84 482			84 482	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		84 482			84 482	
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION		70			70	
67120000 Pénalité, amende fisc.pénalité		70			70	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		70			70	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		70			70	
TOTAL PRODUITS		248 823			248 823	
TOTAL DES CHARGES		164 411			164 411	
SOLDE INTERMEDIAIRE		84 412			84 412	
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES		75 021			75 021	
68900000 Engagement à réaliser s/subv		75 021			75 021	
EXCEDENTS OU DEFICITS		9 391			9 391	

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	11
Permanence ou changement de méthodes	11
Informations générales complémentaires	11
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	12
Etat des amortissements	13
Etat des provisions	13
Tableau de suivi des fonds dédiés	13
Evaluation des immobilisations corporelles	14
Evaluation des amortissements	14
Charges à payer	14
Charges et produits constatés d'avance	14
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Honoraires des commissaires aux comptes	15

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

il a été pratiqué pour la première fois une comptabilité d'engagement pour la structure. ce changement de méthode a eu un certains nombres de conséquences que nous allons listés. (voir sur la rubrique ci-dessous)

Informations générales complémentaires

les soldes de subventions sur exercices antérieurs ont été reportés en fonds associatifs pour un montant de 85 217.92€. (détail ci-dessous)

- Convention n°2014/87 DEAL/SERP : 6 568.11€
- Convention triennale n°156 DEAL/SEPR 2017-2018 : 44 349€
- Convention n°2017-459/DEAL/SEPR : 15 483.55€
- Convention Vice Rectorat : 18 817.26€

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			15 612
Matériel de transport			22 613
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			4 870
TOTAL			43 095
TOTAL GENERAL			43 095

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			15 612	15 612
Matériel de transport			22 613	22 613
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			4 870	4 870
TOTAL			43 095	43 095
TOTAL GENERAL			43 095	43 095

les immobilisations détenus avant la mise en oeuvre de la convention d'engagement.

Matériel industriel

- Appareil photo Nikon DZ100 et SIGMA : 1 593.90€
- Jumelle KITE IBIS avec étui : 687€
- Camera Reconyx SC950 : 737.50€

Matériel informatique

- LENOVO THINKPAD E570 : 1 449€
- PC portable HP 15-ACL : 647.46€
- PC portable ASUS : 790€
- Imprimante laser JET PRO : 635.70€

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		1 138		1 138
Matériel de transport		769		769
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		39		39
TOTAL		1 946		1 946
TOTAL GENERAL		1 946		1 946

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	1 138				
Matériel de transport	769				
Matériel de bureau informatique mobilier	39				
TOTAL	1 946				
TOTAL GENERAL	1 946				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges		5 667			5 667
TOTAL		5 667			5 667
TOTAL GENERAL		5 667			5 667
Dont dotations et reprises d'exploitation		75 021			

Tableau de suivi des fonds dédiés

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant engager en fin d'exercice
		A	B	C	D = A - B + C
CONV 2017-459/DEAL/SEPR	10 516	10 516			10 516
CONV VICE RECTORAT	14 197	14 197			14 197
DEAL 2018-030	4 281	4 281			4 281
DEAL 2018-028	400	400			400
DEAL 2018-029	75	75			75
LPO LIFE 17	45 552	45 552			45 552
TOTAL	75 021	75 021			75 021

Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste « Fonds dédiés ». Au compte de résultat sont enregistrés:

- En charges dans le poste « engagements à réaliser sur ressources affectées », les dons et legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture
- En produits dans le poste « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériels et outillages Matériel de transport Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans 4 à 5 ans 5 à 10 ans
	Linéaire	

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 860
Dettes fiscales et sociales	4 822
Total	12 682

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 694
Total	1 694
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	383 593
Total	383 593

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4 800 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes :
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :